

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022 – 01

SÉANCE DU 29 Mars à 18h30

PRÉSENTS : François COMES Maire, Hervé CAZENOVE 1^{ème} adjoint, Jean-Claude FAUCON 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjoint, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Jean-Marc PACULL 7^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Catherine PUBIL-JUANOLA, Catherine PEYTAVI, Robert DUGNAC, Véronique GANDOU-NALLET, Dominique NOËL, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe à Hervé CAZENOVE, Christian ERRE à François COMES, Uriel BASMAN à Jean-Claude FAUCON, Nadège HOFFMANN à Aline MOSSÉ, Emmanuelle MONZERIAN à Carlos GREZES, Claudine MARCEROU à Patrick FRANCES, Christophe PELISSIER-CHASTANG à Jean-Christophe BOUSQUET

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Anne LECLERCQ, Sébastien BORREIL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Caroline ROCAS

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur les décisions et les droits de non préemptions.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur les procès-verbaux du 30 novembre et 14 décembre 2021.

Les procès-verbaux du 30 novembre et 14 décembre 2021 sont approuvés **à l'unanimité**.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Avant de passer à l'ordre du jour, j'ai une question, à savoir :

- allez-vous mettre en ligne le débat d'orientations budgétaires in extenso avec l'ensemble du débat, car il est très riche en interventions ? Ceci avait été fait l'année dernière.

Intervention de Monsieur François COMES

Dès lors que le débat d'orientations budgétaires sera voté, nous le mettrons en ligne.

Je vous propose de passer au relevé de décisions.

Décision 2021.49 relative à la signature du marché de travaux concernant la réhabilitation énergétique et thermique de l'Ecole Maternelle Jacques Prévert

Cette décision a été validée après la commission d'appel d'offres du 13 décembre 2021.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Concernant le photovoltaïque, avez-vous fait le choix quant à son implantation sur le site de l'école ? Sachant que l'on parlait sur des ombrières. La question s'était posée, à savoir :

- soit on le mettait devant l'école, soit peut-être un autre site.

Intervention de Monsieur François COMES

Si ce n'est pas devant l'école, ce sera sur le parking de la piscine afin d'avoir une surface adaptée à la réalisation de la vente que l'on pourrait faire en plus de l'auto consommation que l'on aura sur l'école.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc, en fonction de la situation retenue je suppose qu'il va y avoir un différentiel de surface de panneaux. Le montant de 155 000 euros s'applique sur quelle option ?

Intervention de Monsieur François COMES

Pour l'instant, sur la première

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc sur celle qui avait été énoncée lors de la commission d'appel d'offres

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Et l'emplacement des panneaux photovoltaïques dépendront aussi du masque, c'est ce qui conditionne l'efficacité des ombres portées sur les panneaux.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Nous sommes en train de déterminer l'enveloppe. Est-ce qu'il y a une variable ? Comment l'ajustez-vous ?

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Ce sera de l'opportunité en fait

Intervention de Monsieur François COMES

Il y a toujours des opportunités. Merci Madame QUINTANA.

Décision 2021.50 relative à la signature du marché de travaux concernant l'aménagement d'un espace culturel Avenue du Général de Gaulle.

Pas de questions.

Décision 2021.51 relative à la signature d'un contrat concernant les missions de contrôle technique (L-LE-SEI-TH) et de la mission de coordination SPS pour la rénovation thermique de l'école primaire

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Est-ce que sur la commune, les deux écoles vont être concernées par les travaux courant 2022 ?

Intervention de Monsieur François COMES

Pour information, nous avons eu une discussion avec le Sous-Préfet qui nous a fait part, tout le monde le sait, que le deuxième plan de relance de l'Etat ne s'est pas manifesté comme prévu initialement.

Pour la partie réalisation, c'est repoussé en 2023, sachant que l'avant-projet détaillé de l'école est déjà prêt.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je ne vais pas dire que je vous l'avais dit, mais je vais le dire quand même. On savait qu'il y avait énormément d'incertitudes concernant la deuxième phase du plan de relance.

Ce que j'aimerais c'est que l'on prenne un peu plus de temps que sur l'école maternelle pour pouvoir discuter en amont, associer de façon durable l'association des parents d'élèves, mais aussi l'opposition afin de pouvoir travailler ensemble sur un projet qui soit un petit peu plus poussé.

Intervention de Monsieur François COMES

Nous aurons du temps pour pouvoir croiser. Sachez que déjà, nous avons concerté les personnels de l'école primaire. Tout cela montre à quel point nous n'avons pas fait les choses sans tenir compte de leurs volontés.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Quand vous parlez de « concertation », j'ai cru comprendre que vous avez présenté simplement le projet en présence de l'architecte.

A mon sens, une présentation n'est pas une concertation.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous rappelle quand même que lorsque l'on présente avec l'architecte et l'équipe de maîtrise d'œuvre, c'est pour aussi écouter les questions des personnels. On ne fait pas qu'écouter, nous échangeons.

A partir de là, nous avons fait la même chose pour l'école maternelle et ajouter effectivement des frais complémentaires liés à l'activité de leurs demandes.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

A partir de quand, avez-vous prévu les concertations ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous rappelle que les concertations ont déjà été menées.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Moi, je vous rappelle qu'une concertation est bien différente d'une présentation, Monsieur le Maire.

Je pense que deux heures ne suffiront pas, vu l'ampleur de l'école et des travaux que vous allez mener sur site.

Intervention de Monsieur François COMES

Je suis désolé de vous reprendre. Nous avons déjà dégagé du temps pour les croiser. Nous recommencerons avant la phase « Dossier Consultation d'Entreprises (DCE) » avec vous, si vous le souhaitez.

Décision 2022.01 relative à la signature de l'accord-cadre à bons de commande concernant la vérification préventive annuelle et maintenance curative du matériel incendie

Pas de questions.

Décision 2022.02 relative à la signature du marché public de prestations intellectuelles concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec évaluation environnementale de la Commune

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'ai vu qu'il y avait une option sur le marché pour l'économique. Pouvez-vous nous en dire plus ?

S'agissant d'une compétence intercommunale, j'ai été étonné de le voir sur la révision du PLU.

Intervention de Monsieur François COMES

Tout cela est lié à l'évaluation économique que cela va engendrer sur l'ensemble de la commune au niveau des différents sites qui sont référencés et retravaillés, avec des diagnostics permanents que vous effectuons sur le côté habitat, sur le côté installation et développement économique, et surtout sur le côté environnemental.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'étais étonné de voir que c'était optionnel.
Je suppose que nous allons retenir l'option.

Intervention de Monsieur François COMES

Décision 2022.03 relative à la signature d'une convention de prestations de services pour l'exécution de divers travaux d'entretien du jardin phyto
Pas de questions.

Décision 2022.04 relative à la signature du contrat de service BL.Easy de Berger Levrault concernant le suivi de compte personnalisé BL Collectivités, l'assistance personnalisée BL Collectivités et les journées d'intervention BL.Easy Collectivité
Pas de questions.

Décision 2022.05 relative au lancement du marché public de travaux pour l'aménagement de la voirie « avenue des Albères, impasse de la Pensée, impasse des Violettes »

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vous arrête, car c'est important. Ces travaux n'ont pas été présentés en commission Urbanisme ou par choix ou par délais, vous nous le direz peut-être.

J'ai assisté à la commission d'appel d'offres et je vais faire un petit rappel pour mes collègues de l'opposition qui ne sont pas au courant.

La commission d'appel d'offres concernait trois lots, à savoir :

- lot 1 pour la voirie, terrassement, trottoirs, etc....,
- lot 2 pour les espaces verts,
- lot 3 pour la signalisation.

Concernant les lots 1 et 3, pas de questions, pas de contestations.

En ce qui concerne le lot 2 pour les espaces verts, ce qui m'a un peu interrogé, c'est pour cela que j'en parle en conseil municipal, on avait deux candidats SERPE et ARNAUDIES.

A l'ouverture des plis, le bureau d'études avait constaté que l'offre la mieux-disante était celle du cabinet SERPE avec un écart d'environ 3 000 euros sur 12 000 euros d'évaluation du marché.

Par le biais de petits points à droite, à gauche, en valeur technique, il s'avère qu'au classement général, si j'ose dire, le premier candidat, celui qui a été retenu par la commission d'appel d'offres était le groupe ARNAUDIES.

J'ai fait part de mon étonnement par rapport à la valeur technique que je jugeais peu importe en matière d'espaces verts ; et j'avais du mal à comprendre comment en étant le mieux-disant au niveau du prix avec une valeur technique faible, on pouvait se retrouver en tête au final.

J'ai fait part aussi du fait que Monsieur le Maire avait prévu dans son programme un très grand nombre d'arbres à planter ; j'ai noté qu'il y avait une centaine d'arbres déjà plantés, dont à peu près 70% achetés auprès de ce fournisseur ARNAUDIES.

J'ai été un petit peu étonné qu'avec un marché qui me paraissait clair en matière de prix, on ne retienne pas le premier candidat, à savoir SERPE, et que l'on fasse encore travailler le cabinet ARNAUDIES.

J'ai émis un avis défavorable pour ce lot et j'ai demandé à Madame Aline MOSSÉ, adjointe aux finances de me chiffrer le montant du coût relatif aux arbres depuis le début du mandat auprès de l'entreprise ARNAUDIES.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Concernant l'entreprise ARNAUDIES, en 2021 il y a eu 2 arbres à la maternelle. Sur 2022, il y a tout le parc DOLTO avec une cinquantaine d'arbres.

Avec l'arrosage, nous arrivons à moins de 40 000 euros ; je n'ai pas le montant exact.

Je pensais vous parler de tout cela lors de la présentation du compte administratif.

Il n'y a que ça concernant ARNAUDIES ; nous avons fait travailler SERPE sur la piste cyclable avenue de la Méditerranée pour 16 arbres et arbustes pour plus de 10 000 euros.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire que vous avez versé à l'entreprise ARNAUDIES que 40 000 euros ?

Alors que l'opération du parc DOLTO représentait environ 60 000 euros.

Les arbres de la « place rose » à 3 000 euros l'arbre ?

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

On était à 2 000 euros l'arbre, car on avait compté que cela représentait 900 00 euros pour 450 arbres plantés.

Cela avait évoqué lors du débat d'orientations budgétaire.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

En fait, c'est 2 600 euros TTC pour les 2 platanes. Un platane a été remplacé pour dégradation, mais sans coût pour la commune.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Cela ne correspond pas à la présentation du débat d'orientations budgétaire au niveau des chiffres.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On regardera sur les comptes administratifs quand vous les validerez.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Pour lever toute ambiguïté et compléter ce qui a été dit lors de la commission d'appel d'offres, et qui n'apparaît pas dans le compte rendu de Monsieur Patrick FRANCES, ARNAUDIES a obtenu les plantations d'arbres après consultation.

Cela n'a pas été fait parce que c'était ARNAUDIES ; cela a été dit en commission d'appel d'offres. Je le précise afin que le public l'entende aussi.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Incroyable, je n'ai pas entendu, pourtant on était l'un à côté de l'autre.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je finis. Dans une commission d'appel d'offres il y a une règle du jeu qui fixe les critères énoncés, tant de pourcentage pour la technique, tant de pourcentage pour le prix, tout cela permet de choisir l'entreprise et les choix ont été faits par rapport à ça ; ce n'est pas « sorti du chapeau ».

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Que ce ne soit pas « sorti du chapeau », on est d'accord, mais clairement il y a eu une grosse hésitation, sauf erreur de ma part. Les candidats se tenaient à 1.12 points et le choix n'a pas été direct à l'unanimité contrairement à ce que dit Monsieur Jean-Marc PACULL.

Sincèrement je n'ai pas retenu le fait et c'est incroyable de ne pas avoir entendu cela.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je redis ce que j'ai dit en commission Urbanisme, à savoir que je regrette fortement que la présentation de ces travaux n'ait pas été faite à ce moment-là.

Pourrait-on, aujourd'hui, avoir une petite esquisse de ce que vous prévoyez concrètement à travers la mise en place de ces trois lots ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je rappelle que là aussi, il y a eu concertation avec les riverains dans cette même salle.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Tous les riverains n'ont pas été conviés ce soir et c'est bien dommage. On prendra soin de les faire venir dans une autre salle, ou sinon on leur demandera de nous raconter ce que vous leur avez expliqué ; peut-être que nous aurons de l'information, c'est aussi notre forme de communication. C'est un choix.

Intervention de Monsieur François COMES

Monsieur Jean-Marc PACULL peut confirmer, les gens étaient au courant des propositions.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Les gens mais pas les élus de l'opposition

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

A rappeler quand même que vous avez fait une réunion de présentation/concertation avec les riverains au mois de septembre. On en est à ce jour à 15 mois d'ouverture des travaux.

Avez-vous un planning, une vision quant à la date finale des travaux sur cet axe ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Le planning va être calé jeudi à 11 heures.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

D'accord. C'est un planning pas une date de fin de travaux. Normalement, on était à 12 semaines.

Pourquoi le marché n'a pas été lancé plus tôt ?

Intervention de Monsieur François COMES

Décision 2022.06 relative à la signature du contrat d'assistance d'ouvrage concernant le lancement du prochain accord-cadre électricité pour la future période contractuelle à partir du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026
Pas de questions.

Décision 2022.07 relative à la signature du marché de travaux concernant la création d'un accès pour les boulistes au boulodrome Hélène

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Rien à dire sur les travaux tant sur le plan esthétique que sur les besoins.

En revanche, dans un souci d'opposition un peu constructive, peut-être prévoir une continuité de cet accès piétons afin de pouvoir garantir un accès à tous car le boulodrome Hélène est en accès assez limité à ses seuls adhérents.

Dans un souci d'ouvrir un peu ce cheminement piétons que vous créez à l'ensemble des boulouneqcs, peut-être prévoir un autre escalier dans la continuité qui relierait la rue Fontaine Llauze et qui permettrait d'avoir un semblant d'axe piétons un petit peu réfléchi entre la rue des Ecoles, la rue Fontaine Llauze et les berges du Tech.

Intervention de Monsieur François COMES

A voir en fonction de l'évolution des travaux. Pour le moment, on est sur la partie « création d'escaliers » et de pentes adaptées afin que les gens ne trébuchent pas en descendant du boulodrome.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est très bien mais il est dommage c'est que ce soit privatif. Il serait bien que l'équipement profite à l'ensemble de la population qui souhaite emprunter le chemin et pas seulement aux joueurs du boulodrome Hélène.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

C'est vraiment une réflexion globale d'un cheminement piétons. Je parle au niveau touristique, au niveau d'accès aux berges du Tech. Il y a les écoles qui viennent régulièrement au niveau des jardins intergénérationnels ; je pense que cela peut favoriser un peu tout le monde et que l'ensemble des habitants puisse en bénéficier.

Intervention de Monsieur François COMES

Décision 2022.08 relative à la signature du marché de fournitures courantes et de services pour la réalisation de travaux nécessaires à l'entretien des zones à débroussailler sur la Commune

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Chaque fois que je pose une question, Monsieur Claude MARCELO manifeste ; cela s'appelle un conseil municipal et nous sommes là pour poser des questions.

La première décision concerne quelles parties de la ville à débroussailler exactement ?

La deuxième décision concerne spécifiquement les Chartreuses sur un plan pluriannuel, mais celle-ci concerne ?

Intervention de Monsieur François COMES

Les zones courantes que nous avons sur Le Boulou, là où justement nous avons des dispositions légales de nettoyage avant le mois de juin prochain.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Nous n'avons pas ce type de marché, cela ne me dit rien.

Intervention de Monsieur François COMES

Il me semble que l'année dernière, nous avons nommé quelqu'un pour le nettoyage sur les bords du Tech.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On ne pouvait pas avoir un marché pluriannuel car ce serait reconduit automatiquement.

Cela représente une somme « rondelette »

Intervention de Monsieur François COMES

Il faut tenir les délais jusqu'au mois de juin.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est à nous de montrer l'exemple, je suis complètement d'accord.

Pourrait-on avoir les zones concernées ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Pour appuyer ce propos concernant les zones faites l'année dernière, il y a eu le talus qui va des berges du Tech jusqu'au cimetière, les talus du côté de San Marti et Lo Naret. Ce sont des zones difficiles d'accès.

C'est ce qui me vient à l'esprit mais il y en a d'autres.

Intervention de Monsieur François COMES

Décision 2022.09 relative à la signature du marché de fournitures courantes et de services concernant la location d'un véhicule de type minibus à motorisation électrique d'une capacité de 22 places + 1 place chauffeur

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Est-ce que c'est un bus électrique qui vient en supplément du parc actuel ? Est-ce un avenant ? ou un renouvellement de la thermique ?

Intervention de Monsieur François COMES

C'est un marché qui vient à la suite d'une location faite dans un premier temps ; c'est une mise à jour.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Une mise à jour du véhicule qui roule actuellement sur Le Boulou.

Intervention de Monsieur François COMES

Décision 2022.10 relative à la signature du marché de prestations similaires selon l'article 1.3 du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre du schéma directeur des eaux pluviales – relevés supplémentaires des ouvrages et élaboration des plans et rendus cartographiques sous SIG

C'est important car cela nous permet de relever l'ensemble de nos réseaux sous l'échelle SIG qui est intercommunale. Cela nous permettra d'avoir tous les résultats des études à demeure sur les années à venir. Ce sont de nouvelles installations qui sont déjà très impactantes sur la capacité d'archivage.

Décision 2022.11 relative à la signature du marché de travaux pluriannuel de débroussaillage et élagage sur coupures de combustibles aux Chartreuses

Pas de questions.

Décision 2022.12 relative à la signature du contrat de services : i-parapheur pour usages internes Visa Gestion financière et BLES Passerelle

Pas de questions.

Décision 2022.13 relative à la signature marché public de fournitures courantes et de services concernant la fourniture, l'installation, la formation, l'assistance et la maintenance du matériel audio, vidéo et informatique du nouvel espace culturel et du musée numérique lié au dispositif « Micro-Folie »

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

A quelle date est prévue l'ouverture ?

Intervention de Monsieur François COMES

A priori, vers le mois de juin si nous n'avons pas de soucis de livraison. Normalement ce sera opérationnel dès cet été.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Donc, la fin des travaux pour fin mai. Et un mois après pour l'ouverture.

Intervention de Monsieur François COMES

Décision 2022.14 relative à la signature du bon de prestations concernant les travaux de réfection de canalisations à l'impasse de la Pensée, l'impasse des Violettes et l'avenue des Albères

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je vois que la décision est datée du 23 février ; cela laisse à penser que vous allez réouvrir la chaussée, refaire des travaux ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous rappelle que la chaussée n'est pas terminée.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

La chaussée n'est pas terminée car il manque simplement le revêtement. Là, si j'en crois la date du 23 février de la décision, cela veut dire qu'une entreprise va faire des travaux de canalisation.

Donc, vous allez réouvrir, ou avez-vous fait intervenir une entreprise en amont ou avant de signer le document ?

Intervention de Monsieur François COMES

C'est simplement une mise à jour de ce que l'on n'a pas validé sur un conseil municipal antérieur.

Décision 2022.15 relative à la signature d'un bon de prestations concernant des travaux de démolition et de désamiantage d'un immeuble sis 28/30 avenue du Général de Gaulle

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Nous sommes obligés d'en parler lors des décisions car nous n'avons pas de délibération concernant ces travaux. Je voulais « mettre le doigt » sur le fait que c'est 94 200 euros de démolition ; nous avons acheté le bien à démolir pour la somme de 180 000 euros plus frais de notaire ; on est déjà à 280 000 euros et tout cela avant de financer l'après.

Concrètement, qu'allez-vous faire, quel est le projet qui a été choisi ?

Est-il finalisé ?

Nous ne pouvons pas vous poser toutes ces questions lors d'un conseil municipal à l'appui d'une délibération mais par rapport à une décision.

Le montant des travaux s'élève à plus de 280 000 euros, c'est déjà énorme ; rien que pour acheter et détruire.

Qu'allez-vous faire derrière ?

Quel est le coût estimé ?

Allez-vous enchaîner les travaux de reconstruction après la démolition ?

Intervention de Monsieur François COMES

Vous savez que l'avenue du Général de Gaulle va être relancée en travaux, via la Communauté de Communes car nous sommes sur voie communautaire, et reprend à son compte l'aménagement de ladite place du Souvenir en lieu et place de ce bâtiment que nous allons démolir.

Ce bâtiment est très peu qualitatif avec des capacités d'accueil plutôt limites en matière d'intérieur et de sécurité.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Nous ne sommes pas agents immobiliers. Que ce ne soit pas qualitatif, cela coûte quand même cher à la commune.

Intervention de Monsieur François COMES

Vous n'êtes pas sans ignorer qu'une nouvelle loi « climat et résilience » nous impose de désimperpermabiliser des parties de sols et cela va compter aussi sur le capital à venir de ce qui va être désimperpermabiliser.

Ce sera pour nous un espace collectif qui sera aussi travaillé avec la nouvelle place du Souvenir.

Ce projet vous a été présenté antérieurement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Quand on engage 350 000 ou 400 000 euros, cela demande plus qu'un petit mot.

Ce qui me fait souffler, c'est que vous me parlez de désimperpermabiliser la place, mais si vous n'aviez pas eu cette opportunité et c'est vous-même qui avait choisi ce terme, cette opportunité coûte aux boulounecqs pour acheter et détruire 300 000 euros.

Je trouve cela irresponsable.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je voulais revenir sur l'après, car on est en droit de se poser la question de la temporalité de la suite. Le détruire et l'aménager, c'est bien. Par contre, dans combien de temps ?

On va bientôt aborder la période touristique ; il va y avoir une zone de travaux.

Qu'est-ce qui est prévu ?

Avez-vous songé à un calendrier ?

Intervention de Monsieur François COMES

Tout cela est en train de se travailler avec la Communauté de Communes. Les travaux vont être lancés prochainement, la consultation est en cours et tout cela sera mené en parallèle.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Que l'avenue Général de Gaulle soit de compétence intercommunale, on est d'accord. A tel point que le rond-point du Pescadou, ils en auront la charge.

Mais comment cette place et ce lieu du monument aux morts est de compétence intercommunale ? Je ne comprends pas.

Intervention de Monsieur François COMES

Cela s'appelle des discussions avec la Communauté de Communes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc, en fait c'est un projet communal qui va être financé par l'intercommunalité sur le biais de notre droit à tirage d'investissement ; on peut l'appeler autrement « l'enveloppe déterminée au début de chaque mandat ».

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Comme il y a du public, il faut en profiter, nous aurons peut-être un retour comme quand vous passez des concertations avec les riverains.

Cela veut dire que l'argent dédié pour la commune et pour les services publics des habitants de la commune, il y a déjà 300 000 euros qui ont servi pour acquérir et détruire un bâtiment et pas forcément pour avoir un service supplémentaire, pour diminuer des coûts sur l'école maternelle par exemple.

L'enveloppe intercommunale dédiée à la commune justement pour des projets pour l'ensemble des habitants du Boulou va encore être tronquée pour aménager la place du Souvenir.

Cela fait quand même beaucoup d'argent dédié, surtout que ce n'est pas extensible, juste à une place où l'on va profiter de cette opportunité pour régler ce problème d'imperméabilité.

Ce sont des choix de gestion et c'est assez étonnant.

Intervention de Monsieur François COMES

Nous en reparlerons sans aucun doute.

Décision 2022.16 relative à la signature du marché de services concernant la vérification et l'entretien des alarmes incendie des bâtiments communaux de la ville

Nous allons aborder les droits de non préemption. Avez-vous des questions ?

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Concernant la parcelle AL 144 sise 12 rue du Souvenir Français, on a déjà vu passer ce lot de non préemption au mois de novembre. On s'aperçoit qu'il y a cinq signatures.

Il achète lot par lot ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

C'était une maison avec des locations saisonnières. Cela a été racheté par l'entreprise PIERRES & TERRES qui revend ce bien à la découpe pour des studios et des petits appartements.

Les travaux que vous voyez rue du Souvenir Français sont liés au renforcement et à l'alimentation en basse tension de ce bâtiment.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela signifie que le gros projet sur cette parcelle dont on avait parlé la dernière fois, cela va se limiter à de la réhabilitation et de la vente.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Extérieurement rien n'a changé, mais c'est à l'intérieur qu'ils ont refait des réhabilitations d'appartements. Ils remettent ce bien sur le marché.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Concernant les places de stationnement ? On va devoir passer par une redevance ?

Vous allez nous répondre « il y a le parking de la médiathèque » ce à quoi je vais vous répondre « le parking de la médiathèque n'a pas vocation à servir de stationnement pour les citoyens. C'est un parking qui doit au contraire garantir l'attractivité du centre-ville, de ses commerces. Et on ne peut pas se satisfaire sur la commune qu'à chaque décision d'urbanisme, ce parking serve de stationnement pour les personnes qui achètent ».

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je ne connais pas bien la maison, mais il y a une cour intérieure où les gens peuvent se garer.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

On sait très bien qu'il n'y aura pas qu'une personne dans chaque appartement et qu'une seule voiture.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Quand les appartements étaient loués, le problème était le même.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Donc, il y a un problème.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

S'il n'y a pas de créations de lots supplémentaires, il n'y aura pas besoin de places supplémentaires. Par contre, il y aura certainement un peu plus de monde car si les appartements sont de meilleure qualité, la demande de location sera plus forte.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Avant, c'était de la location saisonnière.

Quand les personnes venaient en location saisonnière, ils venaient pour la plupart avec une seule voiture et pouvaient se garer dans la cour.

Si cela se vend par lots de façon morcelé, on peut imaginer que ce soit acheté par un couple avec des enfants qui sont en âge d'étudier donc plus de voitures que pour un couple qui vient en vacances.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Nous reparlerons des places, Monsieur MARCELO, ce n'était qu'un avant-propos.

Intervention de Monsieur François COMES

Quelques unités d'appartements qui vont disparaître font moins de places de stationnement.

Je vous propose d'aborder l'ordre du jour.

01 – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT SUITE A UNE DEMISSION

Intervention de Monsieur François COMES

Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM nous a fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions de 1^{ère} adjointe à la Culture et au Développement Economique.

Le courrier nous est parvenu le 28 février dernier et ladite démission a été validée par la Préfecture.

Je vais continuer à exercer les fonctions au niveau du Développement Economique. En ce qui concerne la délégation Culture, les fonctions seront assurées par d'autres membres.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

J'avais posé une question transmise par mail un peu plus précise sur ce point et je voudrais avoir des réponses toutes aussi précises.

Intervention de Monsieur François COMES

Si c'est pour parler de programmation culturelle, elle est déjà prédéfinie. Puisqu'avant de partir, il y avait une programmation qui existait et nous n'allons pas la retirer. De ce fait, elle sera complétée comme il se doit dans les mois qui viennent.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM avait démissionné, elle était adjointe à la Culture et au Développement Economique.

Ce sont deux délégations importantes qui sont en souffrance depuis la crise du Covid.

Ces attributions : Culture et Développement Economique nécessitent un investissement accru et une constance d'intervention sans faille. En effet, la crise sanitaire n'est pas complètement derrière nous et de nouvelles difficultés concernant le pouvoir d'achat notamment ne peuvent être ignorées.

Cette situation va requérir beaucoup d'investissement personnel pour l'adjoint qui en aura la charge afin de garantir une vraie qualité de vie dans notre commune.

Pourquoi alors ne pas pourvoir au remplacement de ce poste d'adjoint ? Votre réponse ne me satisfait qu'à moitié, car je pense que vous avez des charges suffisamment importantes et dire comme vous êtes en charge du Développement Economique à la Communauté de Communes, ce sera bien suffisant pour se charger du Boulou. Pour moi, c'est un peu léger.

Vous nous demandez de nous prononcer sur la fermeture de ce poste.

Comment vont être réattribuées ces délégations ? Vous venez de répondre.

Quelles en sont les lignes directrices concrètes ? Apparemment, elles sont déjà dans les tuyaux. Nous ne les connaissons pas, et ce sera la surprise avec encore des opportunités.

Si ce poste n'est pas remplacé, cela signifie que les actions sont déjà réfléchies tant dans leur mise en œuvre que pour le coût qu'elles représentent.

Ainsi, avez-vous quelques exemples d'actions que vous avez envisagé de mener et merci de nous en délivrer le budget correspondant.

Et la question subsidiaire et sous réserve de la réception de la validation par Monsieur le Sous-Préfet de la démission de Madame Anne LECLERCQ de son poste de 7^{ème} adjoint. Je poserais la question quand nous aborderons ce point.

Intervention de Monsieur François COMES

Concernant la démission de Madame Anne LECLERCQ, ce ne sera pas traité lors de ce conseil municipal mais lors du prochain, car le courrier de la Préfecture n'est pas parvenu à temps.

Pour revenir sur le programme à venir, il y avait un budget alloué concernant la Culture que nous allons suivre avec les dispositions qui seront traitées au fur et à mesure, notamment la préparation autour des Déferlantes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je rebondis juste sur un point qui va vous faire sourire. Sachant que Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM a démissionné pour les choix qui lui sont propres et qui ne me regardent en rien, il y a une place à la commission économique. J'avais postulé en tant que membre du Boulou, je vous tends la perche. Ce serait avec grand plaisir que je viendrais pour essayer de la représenter au mieux et d'aider notre commune en commission économique sous votre présidence.

J'ai eu malheureusement une commission qui m'intéressait nettement moins, et ce qui fait que je me détache un peu de la Communauté de Communes car il est compliqué quand on est considéré être de l'opposition.

Je vous ferais une demande écrite quoiqu'il en soit. Vous m'aviez répondu de façon positive en me disant « cela aurait été avec plaisir, mais il n'y a plus de places », maintenant il y a une place.

Intervention de Monsieur François COMES

Bien vu Monsieur Patrick FRANCES.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

**Le conseil municipal DÉCIDE PAR 22 VOIX POUR ET
1 CONTRE (Madame Rose-Marie QUINTANA) et 6 ABSTENTIONS (Madame Claudine MARCEROU,
Messieurs Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Christophe PELISSIER,
Alain GRANAT)**

☞ **DE NE PAS POURVOIR** le poste d'adjoint devenu vacant suite à la démission de Madame RICCIARDI-BRAEM Sylvaine

☞ **DE DIRE** que les adjoints au Maire occupant les rangs en suite de celui-ci devenu vacant montent en conséquence dans l'ordre du tableau qui est modifié conformément à la présente délibération et donnera lieu aux mesures prévues à l'article R 2121-4 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

02 – COMMISSION MUNICIPALES – mise à jour suite aux modifications apportées au tableau du conseil municipal

Intervention de Monsieur François COMES

Les modifications portent essentiellement sur les délégations Culture, Finances-Budget, Education-Jeunesse, Tourisme-Thermalisme et la composition du conseil d'administration CCAS.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Tout ce qui concerne les modifications des compositions des représentants au sein des divers organismes en remplacement de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM qui ont pour conséquence de mettre à la charge quelqu'un qui fait déjà autre chose, pour moi c'est une surcharge de travail qui ne va pas arranger les choses. Donc je m'abstiendrais sur toutes ces modifications.

**Le conseil municipal DECIDE PAR 23 VOIX POUR ET
6 ABSTENTIONS (Mesdames Rose-Marie QUINTANA, Claudine MARCEROU, Messieurs Patrick
FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Christophe PELISSIER)**

☞ **D'ACCEPTER** les modifications apportées aux commissions municipales selon le tableau ci-dessous, à savoir :

CULTURE

COMES François
ERRE Christian
BASMAN Uriel
ROCAS Caroline
PELISSIER Christophe
GRANAT Alain
QUINTANA Rose-Marie

FINANCES – BUDGET :

CANDIDATS
MOSSÉ Aline
FAUCON Jean-Claude
PACULL Jean-Marc
NALLET-GANDOU Véronique
FRANCES Patrick
GRANAT Alain
QUINTANA Rose-Marie

EDUCATION – JEUNESSE

PUIGBERT Stéphanie

MOSSÉ Aline
HOFFMANN Nadège
ERRE Christian
PELISSIER Christophe
GRANAT Alain
QUINTANA Rose-Marie

TOURISME – THERMALISME

GREZES Carlos
CAZENOVE Hervé
FAUCON Jean-Claude
HOFFMANN Nadège
BOUSQUET Jean-Christophe
GRANAT Alain
QUINTANA Rose-Marie

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CCAS

CANDIDATS
LOIGEROT Rolande
MOSSÉ Aline
CAZENOVE Hervé
FAUCON Jean-Claude
PEYTAVI Catherine
MARCEROU Claudine

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit dans toutes les commissions.

03 – MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DU TOURISME ET DE LA CULTURE

Intervention de Monsieur François COMES

Suite à la démission de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, il y a lieu de modifier la composition des représentants.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

**Le conseil municipal DECIDE PAR 23 VOIX POUR ET
6 ABSTENTIONS (Mesdames Rose-Marie QUINTANA, Claudine MARCEROU, Messieurs Patrick
FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Christophe PELISSIER)**

☞ **D'ACCEPTER** les modifications apportées selon le tableau ci-dessous, à savoir :

OFFICE DE TOURISME ET DE LA CULTURE

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
GREZES Carlos	PUIGBERT Stéphanie
MOSSÉ Aline	LOIGEROT Rolande
FAUCON Jean-Claude	ERRE Christian
CAZENOVE Hervé	ROCAS Caroline
COMES François	PUBIL-JUANOLA Catherine
HOFFMANN Nadège	BASMAN Uriel

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit dans toutes les commissions.

04 – MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CERET (SIS)

Intervention de Monsieur François COMES

Suite à la démission de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, il y a lieu de modifier la composition des représentants.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

**Le conseil municipal DECIDE PAR 23 VOIX POUR ET
6 ABSTENTIONS (Mesdames Rose-Marie QUINTANA, Claudine MARCEROU, Messieurs Patrick
FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Christophe PELISSIER)**

☞ **D'ACCEPTER** les modifications apportées selon le tableau ci-dessous, à savoir :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
ERRE Christian	HOFFMANN Nadège
PUIGBERT Stéphanie	CAZENOVE Hervé

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit dans toutes les commissions.

05 – MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE VIA DOMITIA

Intervention de Monsieur François COMES

Suite à la démission de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, il y a lieu de modifier la composition des représentants.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

**Le conseil municipal DECIDE PAR 23 VOIX POUR ET
6 ABSTENTIONS (Mesdames Rose-Marie QUINTANA, Claudine MARCEROU, Messieurs Patrick
FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Christophe PELISSIER)**

☞ **D'ACCEPTER** les modifications apportées selon le tableau ci-dessous, à savoir :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
GREZES Carlos	ERRE Christian

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit dans toutes les commissions.

06 – MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE CHEMIN DU MAITRE DE CABESTANY

Intervention de Monsieur François COMES

Suite à la démission de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, il y a lieu de modifier la composition des représentants.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

**Le conseil municipal DECIDE PAR 23 VOIX POUR ET
6 ABSTENTIONS (Mesdames Rose-Marie QUINTANA, Claudine MARCEROU, Messieurs Patrick
FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Christophe PELISSIER)**

☞ **D'ACCEPTER** les modifications apportées selon le tableau ci-dessous, à savoir :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
BASMAN Uriel	ERRE Christian

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit dans toutes les commissions.

07 – MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES ET MAIRES ADJOINTS

Intervention de Monsieur François COMES

Suite à la démission de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, il y a lieu de modifier la composition des représentants.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Juste une précision, n'en déplaise à Monsieur MARCELO qui va encore s'énerver car on va lui faire rater la soupe. A titre d'information et vous allez certainement me corriger, mais n'y-a-t'il pas une obligation de nommer et d'identifier le premier adjoint clairement à l'association des Maires de France ou du Département ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je n'ai pas de précisions particulières

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Traditionnellement, c'est toujours le Maire et son premier adjoint. Puisque vous fermez le poste de 1^{er} adjoint, normalement ce serait Monsieur Hervé CAZENOVE.

Intervention de Monsieur François COMES

A vérifier.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

**Le conseil municipal DECIDE PAR 23 VOIX POUR ET
6 ABSTENTIONS (Mesdames Rose-Marie QUINTANA, Claudine MARCEROU, Messieurs Patrick
FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Christophe PELISSIER)**

☞ **D'ACCEPTER** les modifications apportées selon le tableau ci-dessous, à savoir :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
COMES François	FAUCON Jean-Claude

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit dans toutes les commissions.

08 – MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE COMMISSION DE CONCESSIONS AVEC DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Intervention de Monsieur François COMES

Suite à la démission de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, il y a lieu de modifier la composition des représentants.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

**DECIDE PAR 23 VOIX POUR ET
6 ABSTENTIONS (Mesdames Rose-Marie QUINTANA, Claudine MARCEROU, Messieurs Patrick
FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Christophe PELISSIER)**

☞ **D'ACCEPTER** les modifications apportées selon le tableau ci-dessous, à savoir :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
FAUCON Jean-Claude	CAZENOVE Hervé
MOSSÉ Aline	MARCELO Claude
PACULL Jean-Marc	GREZES Carlos
ERRE Christian	PEYTAVI Catherine
FRANCES Patrick	BOUSQUET Jean-Christophe

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit dans toutes les commissions.

09 – MODIFICATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DES MARCHES PUBLICS

Intervention de Monsieur François COMES

Suite à la démission de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, il y a lieu de modifier la composition des représentants.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

**Le conseil municipal DECIDE PAR 23 VOIX POUR ET
6 ABSTENTIONS (Mesdames Rose-Marie QUINTANA, Claudine MARCEROU, Messieurs Patrick
FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Christophe PELISSIER)**

☞ **D'ACCEPTER** les modifications apportées selon le tableau ci-dessous, à savoir :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
FAUCON Jean-Claude	CAZENOVE Hervé
MOSSÉ Aline	GREZES Carlos
PACULL Jean-Marc	DUGNAC Robert
ERRE Christian	NALLET-GANDOU Véronique
FRANCES Patrick	BOUSQUET Jean-Christophe

Il est précisé que Monsieur le Maire est membre de droit dans toutes les commissions.

10 – INDEMNITES DES ELUS

Intervention de Monsieur François COMES

Dans la mesure où le conseil municipal a décidé la suppression d'un poste d'adjoint, il convient d'adapter l'enveloppe indemnitaire des élus en conséquence. Aussi, il vous est proposé de réduire ladite enveloppe sans modification des montants individuels.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITE

☞ **DE FIXER** les taux des indemnités des élus comme suit :

- 42.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour le Maire,
- 19 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les Maires Adjointes,
- 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les conseillers municipaux délégués

☞ **DE DIRE** que les crédits seront prévus au budget communal.

☞ **DE REGLER** cette dépense par prélèvement à l'article 6531 du BP 2022 et suivants.

☞ **DE DIRE** qu'un tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal sera annexé à la présente délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat dans l'arrondissement

11 – INDEMNITES DES ELUS – MAJORATION DES INDEMNITES

Intervention de Monsieur François COMES

La commune de Le Boulou, classée station hydrominérale et climatique par décret en date du 17 février 1930, est éligible à la majoration de 25 %.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITE

☞ **D'APPROUVER** la majoration de 25% des taux des indemnités des élus

☞ **DE DIRE** que les crédits seront prévus au budget communal.

☞ **DE REGLER** cette dépense par prélèvement à l'article 6531 du BP 2022 et suivants

☞ **DE DIRE** qu'un tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est indexé ci-dessous, à savoir :

Indemnités des élus du BOULOU à compter du 29/03/2022

NOM - Prénom	Fonction	Indemnité en €	Majoration en €	Brut en €	Taux % en référence à l'indice Brut 1027
François COMES	Maire	1 653,00	413,25	2 066,24	42,50
Hervé CAZENOVE	1° Adjoint	738,99	184,75	923,73	19,00
Rolande LOIGEROT	2° Adjoint	738,99	184,75	923,73	19,00
Jean-Claude FAUCON	3° Adjoint	738,99	184,75	923,73	19,00
Aline MOSSE	4° Adjoint	738,99	184,75	923,73	19,00
Carlos GREZES	5° Adjoint	738,99	184,75	923,73	19,00
Anne LECLERCQ	6° Adjoint	738,99	184,75	923,73	19,00
Jean-Marc PACULL	7° Adjoint	738,99	184,75	923,73	19,00
Stéphanie PUIGBERT	1° CM	233,36	0,00	233,36	6,00
Christian ERRE	2° CM	233,36	0,00	233,36	6,00
Claude MARCELO	3° CM	233,36	0,00	233,36	6,00
Uriel BASMAN	4° CM	233,36	0,00	233,36	6,00
Catherine PEYTAVI	5° CM	233,36	0,00	233,36	6,00
Robert DUGNAC	6° CM	233,36	0,00	233,36	6,00
TOTAL		8 226,08	1 706,47	9 932,55	

12 – PISCINE MUNICIPALE – NOUVEAUX TARIFS

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Les tarifs de la piscine restent inchangés en grande partie. Par contre, suite à la demande des administrés de nouvelles activités sont proposées, à savoir :

- la location « vélo libre » pour 30 minutes avec le prix d'une entrée + 3 euros,
- des cours particuliers de natation pour une séance au tarif de 17 euros,
- des cours particuliers parents/enfants (0 à 4 ans) pour une séance au tarif de 6 euros.

Il est proposé aux agents de la commune ne résidant pas sur Le Boulou, de bénéficier du tarifs résidents du Boulou, ce qui ne se faisait pas auparavant.

Nous avons des tarifs pour les écoles avec personnel inclus au tarif de 80 euros pour une classe sur un créneau et pour deux classes avec personnel inclus un tarif de 120 euros.

Il est également proposé un tarif « ligne d'eau » pour les associations (clubs de natation, formation CAEP MNS, etc...) pour un tarif de 20 euros de l'heure.

Ce qui n'est pas noté, et j'ai le plaisir de vous annoncer qu'il va y avoir une soirée nocturne le vendredi soir à raison d'une par semaine avec le food truck ouvert.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Concernant les cours collectifs, individuels et les locations de matériels, vous ne faites pas de distinction entre le tarif « résidents hors communes » et « résidents du Boulou ».

N'est-il pas possible d'établir des tarifs préférentiels pour les résidents ?

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est une question de cohérence. Nous savons déjà que même si toute la commune paye déjà pour l'escalier qui va au boulodrome uniquement pour les usagers de celui-ci, mais c'est la répartition.

Par contre, pour les personnes qui payent des impôts sur le Boulou, il serait bien de bénéficier de services dans des conditions avec des tarifs cohérents avec le fait qu'ils cotisent au sein de la commune par rapport à d'autres.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous ne l'avons pas changé, mais c'était déjà comme ça l'année dernière.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

L'année dernière, on avait posé d'autres questions concernant la piscine.

Avez-vous une date programmée quant à l'ouverture de la piscine ?

Est-ce que cette année en raison de la baisse des restrictions sanitaires, vous allez prévoir une ouverture le samedi après-midi et le dimanche ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

L'ouverture est programmée le 03 Mai et l'ouverture du dimanche est prévue.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Et le samedi après-midi ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Le samedi toute la journée.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Nous vous félicitons, une fois n'est pas coutume.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Et pour les écoles ? Il va y avoir des sorties ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Pour les écoles, ça reste gratuit

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Il y a le problème du tarif différentiel.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Est-ce que l'on peut l'étudier au prochain conseil municipal ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous présenterons la délibération modifiée lors du prochain conseil municipal.

**Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ
de surseoir à cette délibération**

13 – REGLEMENT INTERIEUR DES MARCHES PUBLICS – nouveaux seuils applicables aux marchés publics et autres contrats de la commande publique à compter du 01 janvier 2022

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Pour information, ce sont les plafonds qui ont changé.

On avait un plafond de 214 000 euros pour les marchés publics de fourniture et services des collectivités territoriales, ça passe à 215 000 euros.

Il y a un autre plafond qu'à mon avis nous n'utiliserons jamais qui est de 5 350 000 euros et qui passe à 5 382 000 euros pour les marchés publics de travaux et les contrats de concessions.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DECIDE A L'UNANIMITE

↳ **D'ADOPTER** le nouveau règlement modifié et annexé à la présente.

14 – ADHESION A LA SPL AGENCE REGIONALE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION OCCITANIE (SPL ARAC OCCITANIE)

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Il vous est proposé de voter pour l'adhésion à la Société Publique Locale d'Occitanie qui intervient sur tout le territoire. Elle est identique à celle qui existe au niveau départemental, à savoir la SPL66 qui a conçu et réalisé le lotissement de la Rasclose.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Dans la SPL, on était actionnaires. C'est le cas là-aussi ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

J'ai oublié de le préciser, nous allons acquérir 10 actions à 100 euros l'action, soit un montant de 1 000 euros.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Est-ce qu'il y a un projet réfléchi, associé à cette adhésion ?

A l'époque on avait adhéré et entré dans l'actionariat de la SPL PO Aménagement car on avait la Rasclose.

Est-ce que vous avez un projet associé qui nécessite de rentrer dans le capital de la SPL ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Effectivement, nous avons un projet derrière cette adhésion, ce n'est pas un simple plaisir que d'adhérer.

C'est pour nous permettre d'acquérir le nouveau bâtiment qui servira pour le centre technique municipal.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il va falloir en dire plus. Ce que je regrette c'est qu'il faille vous torturer pour avoir la moindre information. C'est quand même extrêmement important car cela représente un investissement 1 770 000 euros.

Ce sont pour les travaux de l'entrepôt de la SOCALI ? Pas pour l'acquisition ?

C'est une SPL pas une EPF.

Intervention de Monsieur François COMES

Monsieur JOUBERT dirigeant de l'ARAC qui était en déplacement début Janvier m'a signifié qu'il pourrait moyennant l'entrée dans la SPL financer l'acquisition et les travaux du bâtiment de SOCALI.

On ne sait pas « fait prier », nous en avons discuté avec l'ARAC et nous aurons un débat sur ce point lors du prochain conseil municipal.

Cela prend intégralement le financement de l'ensemble sur une durée de vingt ans.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On est d'accord que c'est un prêt ?

Il faut quand même utiliser les bons termes. Ne confondez pas prêt et faire l'acquisition à votre place. Donc, c'est un portage financier.

Cela veut dire que contre dix actions de 100 euros, donc 1 000 euros, cela nous permettra d'avoir un portage financier sur vingt ans, du coût d'acquisition du bâtiment plus les travaux induits.

Expliquez-nous, c'est quand même important.

Intervention de Monsieur François COMES

Totalement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Et vous comptiez nous le dire quand ?

Intervention de Monsieur François COMES

Lors du prochain conseil municipal.

Nous avons besoin de la simulation de l'ARAC et nous l'aurons dans les prochains jours.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il n'y a rien de choquant, le portage financier existe, l'EPF Occitanie en fait.

La SPL se substitue à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie ?

Je ne comprends pas bien. Expliquez-moi.

Intervention de Monsieur François COMES

Je n'ai pas de connaissances fortes de l'ARAC, mais c'est prévu comme ça, à savoir le portage pour une durée de vingt ans.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'explique à tout le monde.

L'Etablissement Public Foncier se charge en général de porter financièrement une acquisition souvent à un taux de 0 ou proche de 0.

La SPL a pour vocation logiquement de faire des travaux pour le compte de la commune, comme cela a été fait par la SPL PO Aménagement à la Rasclose.

Une SPL qui fait un portage de 2 millions d'euros, ou 1 770 000 euros d'acquisition avec à peu près 200 000 euros de travaux.

Dans les 1 770 000 euros, il y a ce que l'on signe chez le notaire.

Par absence de débats, il y a des incompréhensions qui naissent et on arrive à ne plus se comprendre.

Intervention de Monsieur François COMES

Comme je dis, nous n'avons pas encore toutes les pièces pour vous l'expliquer. Cela sera débattu lors du prochain conseil municipal.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Aujourd'hui, c'était le teaser du prochain conseil.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

**Le conseil municipal DECIDE PAR 23 VOIX POUR ET
6 ABSTENTIONS (Mesdames Rose-Marie QUINTANA, Claudine MARCEROU, Messieurs Patrick
FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Christophe PELISSIER)**

☞ **D'ADHERER** à la Société Publique Locale AGENCE REGIONALE DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION OCCITANIE et en approuve ses statuts.

☞ **DE RACHETER** 10 (dix) actions auprès de la Région Occitanie à leur valeur nominale, soit au prix de 1 000 € (100 euros l'action).

☞ **DE DESIGNER** Monsieur le Maire pour représenter la Commune du Boulou auprès du Conseil d'Administration et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;

☞ **DE DESIGNER** Monsieur le Maire pour représenter la Commune du Boulou auprès de l'Assemblée Spéciale de la société, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;

☞ **DE DESIGNER** Monsieur le Maire pour représenter la Commune du Boulou auprès des Assemblées Générales de la société, et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre ;

☞ **DE DOTER** Monsieur le Maire de la Commune du Boulou de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de cette décision.

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de la Commune du Boulou à signer tout acte conséquence des présentes et notamment les documents nécessaires à cette procédure d'acquisition d'actions.

☞ **D'INDIQUER** que la présente délibération sera transmise à la Région Occitanie (collectivité cédante) et à Madame la Présidente de la SPL ARAC Occitanie.

15 – MODIFICATION DES STATUTS DU SPANC 66

Intervention de Monsieur Claude MARCELO

Ce syndicat s'occupe des collectes des eaux usées du département ;

Le Président du SPANC66 a expliqué que la communauté de communes Agly Fenouillèdes a sollicité l'extension périmétrale de son adhésion au SPANC 66 avec les communes de Sournia et Saint-Paul-de-Fenouillet.

En conséquence, la totalité du périmètre de la communauté de communes sera comprise dans celui du SPANC 66 ce qui implique une modification statutaire du syndicat pour étendre son périmètre aux territoires des deux nouvelles communes.

Les statuts ont été également modifiés sur les points suivants :

- Rationalisation du nombre de délégués par membre adhérent en ce qui concerne les groupements de communes. A ce titre, il est proposé, pour limiter le nombre de représentants des membres au sein du comité que les EPCI à fiscalité propre en représentation substitution, que l'EPCI dispose sur décision du comité syndical, du même nombre de sièges qu'un EPCI à fiscalité propre adhérent directement plutôt que d'un délégué par commune substituée ;
- Mise en conformité les règles de fonctionnement générales du syndicat avec les dispositions du code général des collectivités territoriales.

Il est demandé à toutes les communes adhérentes au SPANC 66 de donner une appréciation.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITE

☞ **D'APPROUVER** les modifications statutaires ci-dessus,

☞ **DE DIRE** que les statuts sont annexés à la présente délibération pour faire avec elle un tout indivisible.

16 – CONCESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT DANS UN PARC PUBLIC ENTRE LA COMMUNE DU BOULOU ET MONSIEUR SALOMON YANN ET MADAME PARRA SABINE

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Ils ont une demande d'autorisation d'urbanisme pour un bâtiment sis 08 avenue du Général de Gaulle. Ils se trouvent dans l'impossibilité de justifier du nombre de places requis par leur projet, soit une place.

Après étude de faisabilité du projet, il est apparu qu'ils avaient besoin de demander une concession à la commune ; le code de l'urbanisme le permet.

La délibération du mois d'octobre 2017 avait prévu ces tarifs. Ces places se vendent au prix de 3 000 euros pour une concession de quinze ans.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Nous avons longuement évoqué en commission urbanisme la question des places de stationnement en centre-ville.

Il s'agit d'un point particulièrement sensible car ce secteur du Boulou rencontre une double difficulté, à savoir :

- le stationnement des riverains qui souhaitent, bien légitimement, pouvoir garer leurs véhicules à proximité de leurs logements sans avoir à le déplacer sans cesse (horodateurs),
- et la demande des commerçants, tout aussi légitime, de voir des places de stationnement de courte durée à proximité de leurs commerces et en quantité suffisante pour permettre un fonctionnement satisfaisant de leur activité économique. Rappelons que la demande des commerçants est légitime à plusieurs égards non seulement pour leur activité économique et pour l'entretien d'une vie sociale et la proximité des services qu'ils proposent aux riverains dans le cadre du centre-ville.

Le fait de livrer des places de stationnement du domaine public à des personnes qui ne peuvent pas avoir des places de stationnement dans des logements qui sont sur le même terrain du centre-ville est assez récurrent.

Ce point du conseil municipal est symptomatique d'une politique au « coup par coup » qui tente de régler des problèmes profonds à grand renfort de rustines.

Vous avez rappelé les dispositions de l'article L123-1-12 du code de l'urbanisme en indiquant que le propriétaire qui ne peut réaliser lui-même une place de stationnement est quitte de cette obligation, s'il « obtient une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation, à proximité de l'opération ».

Vous avez omis de préciser les dispositions de l'alinéa 6 de ce même article, à savoir :

- lorsqu'une aire de stationnement a été prise en compte dans le cadre d'une concession à long terme, elle ne peut plus être prise en compte, en tout ou en partie, à l'occasion d'une nouvelle autorisation.

Cela signifie que :

- l'opération systématique grignote au fur et à mesure le parc de stationnement du domaine public. On sait déjà qu'en centre-ville on est limité.
- l'esprit de la loi est bien de consacrer la redevance perçue à l'investissement, par la commune, dans des dispositifs permettant la création de nouvelles places de stationnement. L'objectif de la loi est de dire « très bien, vous faites des travaux en centre-ville, vous ne pouvez pas avoir de garages ou de parking sur votre propre terrain. On va vous concéder, moyennant une redevance une place de parking, mais qui a des vertus privatives. Et en contrepartie, commune comme on va pouvoir encaisser à coup de 3 000 euros, on va pouvoir engager des frais pour avoir une politique de stationnement cohérente sur l'ensemble de la commune ».

J'ai donné un exemple : imaginez un cafetier A qui paye une redevance pour sa terrasse, et on lui dit « vous ne vous êtes pas levé assez tôt ce matin pour mettre vos tables, donc c'est le cafetier d'en face qui va installer ses propres tables, alors que c'est vous qui payez la redevance.

Aujourd'hui, le problème de ce mécanisme de redevances qui est utilisé à outrance et à répétition et peut-être sans politique globale de stationnement, à mon avis est dangereux car il n'est pas fait pour la paix du voisinage. Les gens vont finir par se taper dessus, et cela commence déjà à se passer.

Si certaines personnes commencent à se pencher sur le code de l'urbanisme ou sur d'autres codes que vous avez cités, certains vont dire c'est notre droit privatif et je ne veux m'y garer que moi et pas d'autres personnes.

Je vous demandais de me préciser de façon claire et circonstanciée les mesures que vous entendiez engager pour résoudre ce problème de stationnement qui est récurrent et qui s'aggrave en centre-ville.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Le domaine public en stationnement n'est malheureusement pas extensible. Je suis donc au regret de vous annoncer qu'il n'y aura pas de miracle comme ce fut le cas par le passé.

Néanmoins, nous étudions toutes opportunités pour la création de places supplémentaires, achat de parcelles en bord de voirie par exemple ou à proximité, préemption, etc....

Il y a des projets dans « les tuyaux », il est un peu tôt pour en parler car ils sont au stade de l'étude.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Avez-vous chiffré le nombre de places nécessaires par rapport aux habitations que vous avez en cœur de ville ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je n'ai malheureusement pas de chiffre.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Si on démarre en disant « on a une étude dans les tuyaux avec des projets », cela veut dire que l'on a conscience des besoins.

C'est la base. D'abord il faut recenser les besoins afin de pouvoir proposer des diagnostics et trouver des solutions.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Nous avons effectivement un tableau récapitulatif de toutes les données en cours. Je n'ai pas le chiffre mais nous pouvons l'avoir, ne serait-ce que pour les concessions qui arrivent à terme et qui feraient l'objet d'un renouvellement, si cela est nécessaire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vais rebondir sur ce que dit Madame QUINTANA ;

Est-ce que dans la révision du PLU qui va être lancée, envisagez-vous une nouvelle solution, une autre option que d'appliquer cette redevance de 3 000 euros ?

On est d'accord, nous sommes les premiers à l'avoir appliquée. Lorsque nous ne l'avions pas appliquée, on s'était « fait taper sur les doigts ». Là-dessus, je ne conteste pas du tout.

Par contre, vous dites qu'il n'y a pas de possibilités de parking. Vous avez vu les différents projets au moment de la campagne. On m'a assez reproché mon projet de stationnement en centre-ville, il y avait des possibilités.

Ce n'est pas votre choix et il faut quand même être clair et assumer.

Allez-vous prendre un autre virage en matière de révision du PLU ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Si toutefois, ce n'était pas prévu dans la révision du PLU, ce sujet pourra être abordé lors de la consultation publique. Mais normalement ce genre de sujet est un classique dans la révision du PLU.

Le problème est identifié, a été signalé plusieurs fois.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Problème signalé par Madame QUINTANA mais aussi par la population.

Le problème de stationnement n'est pas un phénomène nouveau en centre-ville. Ce sont tous les villages de France et de Navarre qui en souffrent. Le Boulou n'a pas une particularité là-dessus.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Ce n'est pas parce que le problème est récurrent, qu'on n'a pas la possibilité de se poser et d'y réfléchir sérieusement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je suis complètement d'accord sur le fond avec Madame QUINTANA.

Par contre la révision du PLU doit nous permettre d'avancer des solutions, soyez sensibles concernant ce dossier.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je me souviens de la commission urbanisme de l'an dernier où nous étions en visio avec URBAN PROJECT ; ils nous ont indiqués lors de ladite commission que la question des stationnements ne faisait pas partie de vos demandes. A l'issue de la commission, après avoir lourdement insisté, ils nous ont dit qu'effectivement il serait intéressant de l'intégrer, mais cela ne faisait pas partie de la commande initiale.

Que vous ne fassiez pas de miracle, je l'entends. Mais assumez qu'il s'agit de votre choix politique de ne pas faire de stationnement, en tout cas de ne pas réfléchir en priorité à des problèmes de stationnement.

Intervention de Monsieur François COMES

Je suis désolé de vous contredire, mais il s'agit quand même, via URBAN PROJECT qui a eu un diagnostic l'année dernière qui mettait en place quelque chose qui faisait défaut et sur lequel nous allons réfléchir dans les mois à venir.

Cela fait partie des règles dans le cadre des programmations. On va parler de la rue du Pont qui fait partie des questions à venir. On va se préparer aussi pour le quartier du Maroc dans la partie sud ; avec une révision des plans de circulation et de stationnement pour sortir les containers des trottoirs et les laisser disponibles pour éviter que les voitures stationnent sur les trottoirs qui doivent être dédiés aux piétons.

Il y a des éléments qu'il faut revoir dans la globalité. Cela fera partie avec URBAN PROJECT des sujets à venir.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Votre dernière intervention me fait sourire.

Quand nous avons fait la commission d'appel d'offres, il nous a été dit que les riverains avaient choisi de ne pas avoir de trottoirs afin de mettre leurs voitures.

On voit les contradictions qu'il y a sur le « faire plaisir » au lieu de garder une ligne directrice.

C'est un exemple flagrant qui est frais, car de la semaine dernière.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Ce n'était que des impasses.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Ce que je disais tout à l'heure, peut-être me suis-je mal exprimée, c'est que dans le projet initial demandé à URBAN PROJECT dans le cadre de l'étude du PLU, avant qu'il y ait la commission urbanisme de l'année dernière, dans la demande de la Mairie la question du stationnement n'était pas du tout évoquée et était loin d'être une priorité.

Si désormais, cela a évolué, vous m'en voyez ravie.

La dernière commission urbanisme a duré quatre heures, car nous étions fermement opposés au fait que ce point soit complètement ignoré.

Depuis cela a évolué et je vous en remercie. A voir si cela évolue encore mieux et dans un meilleur sens pour la population.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE PAR 27 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Madame Rose-Marie QUINTANA, Monsieur Claude MARCELO)

☞ **D'APPROUVER** la concession d'une place de stationnement dans un parc public à passer entre la commune et Monsieur SALOMON Yann et Madame PARRA Sabine dans les conditions énoncées ci-dessus

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir

17 – CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE COMMUNALE AU PROFIT DE MONSIEUR WURTZ FREDERIC

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Cette parcelle est cadastrée section BC 197 d'une contenance de 346 m² qui se trouve au fond à droite de l'impasse de la Pensée.

Elle est en vente au prix de 85 000 euros.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Cette vente est soumise aux conditions suspensives d'usage tels que l'octroi d'un prêt.

Pourquoi donc cette coquetterie de condition suspensive de mise à la charge de la commune de l'abattage des arbres sur le terrain ?

Cette démarche ne vient-elle pas en contradiction avec la politique tant revendiquée du « planté d'arbres » si chère à notre premier édile ?

Je voulais savoir comment s'était passé le déroulé de la négociation ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Il va y avoir des arbres abattus mais qui seront sur une parcelle privée.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Et que payent tous les gens de la ville du Boulou.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Cela fait partie de la négociation.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Que la parcelle nous appartienne et qu'on la vende, mais il me paraît surprenant que quelqu'un achète un terrain et dise on va le vendre, on va enlever les arbres, etc....

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'ai été également très surpris de voir la mention « onze arbres à arracher » sous peine de ne pas réaliser la vente, on innove là-dessus.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Au moment de la commission urbanisme, j'ai mis en avant cette clause suspensive. Il s'agit de onze arbres qui sont relativement hauts à plus de cinq mètres.

Est-ce que nos services techniques sont en capacité de réaliser ces abatages ? Si ce n'est pas le cas, on va se retrouver à sous-traiter cet abatage.

Pour rebondir aux interventions de Madame QUINTANA et Monsieur FRANCES, avez-vous évalué ce surcoût avec la location d'une nacelle ?

Pourquoi ne pas l'avoir intégré à la négociation afin de baisser le prix ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Le coût de la nacelle était de 700/800 euros de mémoire.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Monsieur Jérôme BOUSQUET nous a annoncés 700 euros/semaine et une intervention des services techniques sur cinq jours.

Je pense que la location d'une nacelle est bien plus élevée, à savoir 500/600 euros/jour. Et quand on sait que nos services techniques « espaces verts » devraient rester sur site cinq jours avec pas mal d'autres choses à faire sur la commune.

D'où cette question, qui à mon avis tombe sous le sens.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Les prix ont été annoncés par un professionnel compétent et qui a l'habitude de pratiquer ce genre d'intervention. Je ne peux qu'y souscrire et lui faire confiance.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous disiez que c'est une parcelle privée, c'est vrai. Elle fait partie du domaine privé de la commune.

Cela veut dire que nous faisons intervenir des employés municipaux sur une parcelle privée qui appartient à la commune, mais qui reste une parcelle privée à tel point que l'on peut la céder.

Finalement, on va payer pendant cinq jours des employés et une nacelle pour couper des arbres pour un privé.

C'est extrêmement délicat comme clause.

Moralement, je trouve cela gênant de faire intervenir des employés publics pour une parcelle qui appartient au domaine privé de la commune.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Comment prend-on en compte de dessouchage ?

Franchement, dans la négociation je serais allé plus loin en disant « vous découpez et faites le dessouchage ».

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Petite précision : le domaine public communal peut être vendu s'il est déclassé.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela devient du domaine privé. Je travaille au cadastre et je pense ne pas être totalement incompetent.

Si c'est déclassé, cela tombe dans le domaine privé ; ne jouons pas sur les mots.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

**Le conseil municipal DÉCIDE PAR 22 VOIX POUR ET
7 ABSTENTIONS (Mesdames Rose-Marie QUINTANA, Claudine MARCEROU, Messieurs Claude
MARCELO, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Christophe PELISSIER)**

☞ **DE LA CESSION** de l'emprise foncière ci-dessus identifiée à Monsieur WURTZ Frédéric dans les conditions définies ci-dessous :

- Objet de la cession : emprise foncière d'une contenance de 346 m2, située au droit de la parcelle cadastrée n°197, telle qu'identifiée sur le plan ci-joint.
- Identité de l'acquéreur : Monsieur WURTZ Frédéric.
- Prix et modalités de paiement : Le prix de la cession est de 85 000 euros et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Conditions suspensives : Obtention du permis de construire par l'acquéreur, obtention d'un prêt selon la réglementation en vigueur par l'acquéreur, abattage de onze (11) arbres à la charge de la collectivité.

☞ **DE CHARGER Maître LAHITTE**, Notaire à LE BOULOU, de procéder à la rédaction des actes afférents à la cession.

☞ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer les actes afférents à la cession et précise que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

24 – CESSION D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

C'est la cession d'un broyeur au prix de 7 200 euros TTC.

Ce broyeur d'accotement acheté le 18 septembre 2019 est surdimensionné.

Le produit de la vente permettra à la commune d'équiper le tracteur d'une moto broyeuse avant plus adaptée.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITE

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à vendre en l'état le broyeur d'accotement acheté le 18 septembre 2019

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à céder le broyeur d'accotement à la société EARL DURAND – 11240 BELLEGARDE DU RAZES

☞ **DE PRECISER** que le prix de vente du broyeur d'accotement s'élève à 7 200 euros

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du broyeur d'accotement et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

18 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DE LA PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Intervention de Monsieur François COMES

Dans le cadre de la politique sociale volontariste développée par la municipalité envers le personnel communal, conformément aux textes, il est envisagé une continuité de la participation à la protection sociale complémentaire.

La délibération n°2012.06.05 du 26 novembre 2012 indiquait que le plafond intégrait une participation mensuelle de 34 euros maximum se limitant au montant de la cotisation à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Sans revalorisation du seuil, 43 agents sur 83 devraient financer leurs garanties.

La participation est de 60 euros maximum, se limitant au montant de la cotisation, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Ce point a été abordé en réunion du comité technique du 24 mars 2022 et a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le conseil municipal DECIDE A L'UNANIMITE

☞ **DE PARTICIPER** à compter du 1^{er} avril 2022, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents ;

☞ **DE VERSER** une participation mensuelle de 60 € maximum, se limitant au montant de la cotisation, à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

☞ **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal 2022 et suivants afin de financer cette dépense au caractère éminemment social.

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour l'aboutissement de ce dossier.

19 – PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Intervention de Monsieur François COMES

Dans le but de favoriser la progression de carrière de certains agents municipaux, il est nécessaire de créer les postes suivants :

➤ Filière animation :

1_– animateur principal de 1^{ère} classe – temps complet

1 – animateur principal de 2^{ème} classe – temps complet

➤ Filière sanitaire et sociale :

1 – agent territorial spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{ière} classe - temps complet

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Juste une remarque. J'ai souvenir que l'on s'était toujours dit et ce pendant des années, qu'il faudrait le mettre à jour et éviter qu'il y ait autant d'emplois qui apparaissent vacants, alors que ce n'est pas le cas.

L'envisagez-vous ?

On se rend compte que l'on a des postes créés un peu partout. Si nous étions à plein effectif, je crois que l'on aurait trois ou quatre fois l'effectif actuel à la commune du Boulou et je pense que nos finances ne le supporteraient pas.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est en cours de régulation.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITE

☞ **DE VOTER** la création des postes suivant :

➤ **Filière animation :**

- 1 – animateur principal de 1^{ère} classe – temps complet
- 1 – animateur principal de 2^{ème} classe – temps complet

➤ **Filière sanitaire et sociale :**

- 1 – agent territorial spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{ière} classe - temps complet

☞ **DE DIRE** que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence (joint en annexe).

☞ **DE PRECISER** que les crédits correspondants seront prévus au budget communal 2022.

20 – CONVENTION DE MUTUALISATION D'UNE MISSION COMMUNE – PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Intervention de Monsieur François COMES

Cette convention a été validée et concerne quatre communes de la Vallée du Tech, à savoir

- Le Boulou, Céret, Amélie-les-Bains et Arles sur Tech

Après quelques discussions un peu âpres en Sous-Préfecture, nous avons réussi à avoir deux personnes pour les quatre communes, à savoir :

- une personne dédiée sur les communes d'Amélie-les-Bains et Arles sur Tech,
- une personne dédiée sur les communes du Boulou et de Céret en la personne de Madame Charlotte FRIGERIO

Tout cela est pris dans le cadre des financements d'Etat. Une convention est établie entre Monsieur Michel COSTE, Président de la Communauté de Communes, Madame Brigitte BARANOFF, 1^{ère} adjoint au Maire et Monsieur François COMES, Maire du Boulou.

La mission PVD prend effet le 7 mars, date de recrutement du chef de projet pour une durée de 36 mois.

L'autorité employeur et gestionnaire du chargé de mission est la communauté des communes du Vallespir qui dispose de l'ensemble des prérogatives reconnues à l'autorité investie du pouvoir de nomination.

Le chargé de mission « Petites Villes de Demain » est mis à disposition des communes de CERET et le BOULOU à compter du 1^{er} avril à raison de 45 % d'un EPT pour chacune d'elle représentant deux jours hebdomadaires d'exercice dans chaque commune dont l'organisation sera adaptée aux nécessités du poste.

La mission directement exercée pour l'EPCI représente 10 % d'un ETP soit ½ journée hebdomadaire.

Un comité technique chargé du suivi de la présente convention est mis en place : il est composé des techniciens communaux et intercommunaux listés en annexe. Il sera chargé de régler au fur et à mesure de la mission en concertation les conditions d'exécution et d'emploi du chargé de mission. Il se réunira une fois par semestre et à chaque fois que le besoin s'exprimera sur convocation de l'EPCI.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Dans le cadre de cette convention, l'article 3 indique « les conditions d'exécution de la mission » de la convention soumise au conseil municipal stipule :

- dans chaque commune il sera établi une feuille de route qui tiendra compte des missions générales du poste et qui se réajustera suivant l'évolution des actions

Sa mission a démarré le 07 mars 2022, elle doit durer trois ans. J'imagine qu'avant que Madame Charlotte FRIGERIO prenne son poste, vous aviez prévu une feuille de route. Nous avons ses conditions d'embauche et financières.

Quelles vont être ses missions concrètes ?

Intervention de Monsieur François COMES

Madame Charlotte FRIGERIO sera présente quatre jours toutes les deux semaines en alternance avec Céret et les vendredis sur la Communauté des Communes.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Mais que fait Madame Charlotte FRIGERIO ?

Intervention de Monsieur François COMES

Madame Charlotte FRIGERIO est en train de prendre connaissance des programmations de chaque commune, et nous servira en même temps de complément d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les projets à venir, et sur des thématiques à la fois techniques, et aussi pour des recherches de subventions. Cela fait partie de son rôle à venir.

Madame Charlotte FRIGERIO a les compétences car elle a fait l'objet d'un recrutement particulier en Communauté de Communes.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Quelles compétences ? Quelle fiche de poste ?

Ce sont des notions techniques ou financières ?

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense que Monsieur Rémi TEILLET va vous répondre.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est un peu flou, Monsieur TEILLET je vous écoute avec attention.

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Je vous remercie d'autant que j'ai pu préparer la réponse car vous nous avez adressé une correspondance épistolaire abondante.

C'est un poste de chef de projet qui a fait l'objet d'une mise en concurrence classique dans le cadre de cet appel à candidatures. Une quinzaine de candidats ont répondu et les profils étaient majoritairement sur des postes d'aménageurs et d'ingénierie de projets.

Notre interlocutrice Madame Charlotte FRIGERIO a fait l'unanimité au sein du jury. Elle possède un « master 2 en aménagement urbain » avec une expérience sur plusieurs intercommunalités, notamment à Clairac au sein de la Communauté.

Le financement est de l'ordre de 80% par le Ministère de la Cohésion des Territoires, le solde sont vraiment des compléments avec un véhicule électrique partagé.

L'idée c'est qu'elle puisse être une Assistante en Maîtrise d'Ouvrage en interne et en « garde alternée » avec la commune de Céret en vue d'accompagner l'ensemble des projets.

Donc, c'est vraiment du diagnostic jusqu'à la recherche de partenaires, par exemple la Maison pour Tous.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Ce sont vraiment des projets concrets, déterminés. Cela pourrait être l'escalier pour rejoindre le boulo-drome sur les espaces verts qui sont sur le bord du Tech, la Maison pour Tous

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Plutôt sur des sujets pour lesquels nous n'avons pas de prestataires externes ou une multiplicité de prestataires pour nous permettre d'avoir un interlocuteur privilégié qui nous accompagne sur le plan technique et sur le volet méthodologique, et ce afin de rapprocher les acteurs, d'aller à leur rencontre pour l'évaluation des besoins notamment dans le cadre de la Maison pour Tous.

Ensuite, le montage y compris sur l'accompagnement de procédures et des marchés publics, mais surtout montage de dossiers de subventions et relations avec les partenaires.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Cela permettra d'aller un peu plus vite et d'être plus efficace.

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Il faut bien comprendre que le chef de projet conçu par le Ministère était bien de cibler 1 000 communes en France qui étaient des « Petites Villes de Demain ». Ce sont en réalité des communes de plus de 5 000 habitants et de moins de 20 000 qui représentent un bassin de rayonnement et ont besoin d'être accompagnées.

C'est un booster de projet dans le cadre d'un volet méthodologique.

Madame Charlotte FRIGERIO a plutôt un profil d'aménageur au sens équipement public.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Cela permettra d'éviter de se disperser sur les projets et d'avoir quelqu'un qui tient de bout en bout les projets.

C'est plutôt une bonne nouvelle. Je vous remercie.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

A la lecture de la convention, je me suis dit « quelqu'un qui est à cheval entre la Communauté de Communes, la commune du Boulou et la commune de Céret, il est partout et nulle part », même si je suis pour cet emploi.

Je sais qu'à la Communauté de Communes, il n'y a pas pléthore de personnel, en matière d'urbanisme et économique il y a de réels besoins. C'est une personne qui va être « aspirée » par la Communauté de Communes, peut-être que je me trompe, mais on le verra ; c'est celui qui a le plus de poumons qui aspire l'autre.

J'ai bien peur de ne pas voir les choses de façon aussi confiante par rapport à l'impact pour la commune, et je le regrette déjà. Soyez vigilants, car on sait, par expérience, que ce type d'emploi malheureusement nous échappe.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Il ne faut pas qu'il y ait des conflits d'intérêts si on est sur un dossier « commune du Boulou et Intercommunalité », je ne me fais pas d'illusions, on va se faire complètement happer.

Si Madame Charlotte FRIGERIO est présente physiquement pendant quatre jours, il faudra s'attacher à ce que ce soient des projets exclusivement communaux et internes au Boulou ; et qu'il n'y ait pas de possibilité d'évaporation sur sa mission. Mais cela va demander de la discipline et d'être particulièrement combattifs et présents.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous remercie de votre perspicacité sur ce devenir potentiel.

Quatre jours par semaine en alternance, cela donne un poids local indéniable.

Madame Charlotte FRIGERIO a un bureau, le matériel informatique.

Des choses sont déjà prédestinées comme la Maison pour Tous. On peut parler aussi d'une gestion assez problématique entre VAILLS et ESCARHUELA sur un giratoire qui doit s'implanter côté Est ; et nous n'arrivons pas à les faire se rencontrer et son but est de faire en sorte qu'ils puissent se concerter.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITE

☞ **D'APPROUVER** la convention de mutualisation Programme « Petites Villes de Demain »

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention pour la réalisation du plan d'actions de ce programme de mutualisation à compter du 07 mars 2022 pour une durée de trois ans.

21 – OCTROI SUBVENTIONS COOPERATIVE SCOLAIRE – ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE POUR L'ANNEE 2020/2021

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Envisagez-vous de maintenir au même niveau le soutien financier pour les demandes de fournitures de matériel des enseignants ?

Si je pose cette question, c'est que j'ai cru entendre qu'il y avait des difficultés pour obtenir des fournitures ; ce qui pénalise les enfants.

Intervention de Monsieur François COMES

Des choses seront revues lors du prochain conseil municipal concernant les mesures budgétaires.

La coopérative scolaire de l'école élémentaire sollicite une subvention participative rétroactive de **1 800 euros** correspondant aux sorties scolaires d'une classe de CM1 et d'une classe de CM2, à savoir :

- USEP montagne et sauvetage en mer pour l'année scolaire 2020/2021 (affiliation et activités),
- Aquarium de Canet et sortie en Mer Navivoile à la rentrée 2021 (transport, visite guidée, ateliers)

La coopérative scolaire de l'école maternelle sollicite une subvention participative de 1 800 euros pour financer le transport d'une sortie à la réserve africaine de SIGEAN le jeudi 02 juin 2022

Si vous n'avez plus de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITE

☞ **D'ALLOUER** des subventions aux associations suivantes :

La coopérative scolaire de l'école élémentaire pour une subvention participative rétroactive de **1 800 euros** correspondant aux sorties scolaires d'une classe de CM1 et d'une classe de CM2, à savoir :

- USEP montagne et sauvetage en mer pour l'année scolaire 2020/2021 (affiliation et activités),
- Aquarium de Canet et sortie en Mer Navivoile à la rentrée 2021 (transport, visite guidée, ateliers)

La coopérative scolaire de l'école maternelle pour une subvention participative de **1 800 euros** pour financer le transport d'une sortie à la réserve africaine de SIGEAN

☞ **D'APPROUVER** pour l'année 2022 l'octroi des subventions aux associations selon les répartitions définies ci-dessus et suivant les votes précités

☞ **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2022 à l'article 6574 pour les subventions à ces associations

☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires afin que lesdites subventions soient versées aux associations

22 – GECT PAYS D'ART ET D'HISTOIRE TRANSFRONTALIER – CONVENTION POUR LA COTISATION EXCEPTIONNELLE ANNEE 2022

Intervention de Monsieur François COMES

Les communes qui bénéficient du projet Poctefa Patrimc@t s'engagent à participer grâce à une cotisation exceptionnelle à la partie d'autofinancement pour ce projet.

La commune s'est engagée par délibération à prendre en charge une partie du financement de ce projet. En contrepartie, le GECT PAHT s'est engagé à réaliser les missions du chef de file de projet, ainsi qu'à installer le CIAP en réseau sur les communes concernées, à savoir :

- Amélie-les-Bains-Palalda, Arles-sur-Tech, Camprodon, Céret, Le Boulou, Le Perthus, Maureillas-las-Illas, Prats-de-Mollo-la-Preste, Saint-Laurent-de-Cerdans, Sant Joan de les Abadesses

A cela s'ajoute la participation au projet communal qui s'inscrit dans le cadre du projet Poctefa Patrimc@t. La délibération est jointe à cette convention.

Le GECT PAHT fait un point régulier sur l'évolution du projet lors des différents comités syndicaux.

Sur la base du budget prévisionnel, le GECT PAHT procédera à l'appel d'un paiement exceptionnel d'un montant de 12 780.13 euros pour la commune du Boulou.

Le temps d'exécution de la mission est de 2017 à 2022. Cette convention prend effet en 2022 et prendra fin lorsque les dépenses et recettes concernant ce projet seront soldées.

Il convient désormais d'approuver et de signer la convention de financement précitée.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce n'est pas le premier organe qui a des difficultés dans le département. J'ai l'impression que l'on fait un peu les pompiers de service, que l'on paye une fois de plus un peu pour les autres.

Certes on a le projet POCTEFA lancé depuis huit ou neuf ans, on n'a pas vu les subventions, notamment celles que l'on attendait du fonds européen, sauf erreur de ma part.

Je ne pense pas que la commune ait les moyens actuels, étant donné les réformes fiscales que vous avez faites d'augmenter les impôts locaux, de taxes d'urbanisme, etc.... Il faudrait peut-être revoir à la baisse ces participations qui ne nous apportent pas grand-chose ou très peu.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je déplore un manque de coordination entre les communes. A la base, il y avait des circuits qui avaient été prévus et c'était quand même pour dynamiser à la fois l'aspect culturel afin de promouvoir le territoire et tous les commerces environnants.

L'idée était vraiment de créer une dynamique de secteur géographique autour du patrimoine historique culturel dans une dimension transfrontalière afin que les gens puissent passer la frontière.

Le problème du GECT c'est qu'il est porté par des élus, qui à mon sens, regardent trop vis-à-vis de leurs propres communes et pas dans une dimension et une dynamique de partage de territoires.

Si chacun veut promouvoir sa propre église, il est certain que l'on ne peut pas aller dans une dynamique de traversées et d'itinéraires. Et cela ne peut pas porter tout le monde vers le haut.

Donc, nous sommes un peu acteurs de ce manque de dynamisme.

Ce n'est pas le seul problème, mais à moment donné la création d'un mouvement européen de coopération territoriale a pour but de permettre d'avoir une personnalité morale qui va être chef de file et initier des idées, des itinéraires et des projets.

Il ne peut pas fonctionner en autonomie s'il n'y a pas toutes les communes adhérentes qui sont elles-mêmes actrices du projet.

La somme est importante, et c'est vrai que de faire « vivre un organe à perfusion », c'est une mauvaise bonne solution.

Maintenant, est-on assez participatifs ? Est-on assez force de propositions lors des réunions ? Appelle-t'on les Maires des autres communes de ce côté de la frontière et de l'autre côté ? Est-ce que l'on propose des projets, des voyages où les commerçants seraient partenaires ?

On ne peut pas juste attendre qu'il fonctionne seul.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous remercie pour ces précisions.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donnez votre avis, Monsieur le Maire, c'est important.

Le retour que j'entends depuis des années en tant qu'élu, c'est un organe de plus qui vient s'ajouter au reste. Nous, on se positionne de manière ferme en soutenant, et c'est votre choix.

Mais, il faut nous expliquer le pourquoi.

Intervention de Monsieur François COMES

L'intérêt de ce groupement transfrontalier est d'obtenir des financements européens. Il y aura d'autres financements à trouver en parallèle.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Le financement c'est pour lancer. Vous avez un produit, mais si vous ne mettez pas œuvre des actions de promotion de territoire dans un cadre partagé et s'il n'y a pas cette dynamique globale, cela ne peut pas fonctionner.

Le problème c'est qu'aujourd'hui nous avons un organe et nous compensons en donnant des subventions mais pas en s'investissant.

Intervention de Monsieur François COMES

Je pense qu'il y a eu un défaut d'accompagnement entre des gens qui ne connaissaient pas forcément la structure et qui avaient besoin d'apprendre à promouvoir un peu mieux notre territoire.

Il faudra mettre tout cela en œuvre lors des prochaines réunions.

Globalement, les communes du Vallespir vont participer à cet effort complémentaire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Globalement mais pas toutes, vous avez raison de le dire.

On fait un chèque en blanc sans savoir si l'organisation va changer et s'il va y avoir un peu plus de volontés politiques.

Nous, on fait ce chèque blanc en disant « on est là ». Il aurait été bien d'avoir des garanties sur un nouvel élan donné à cette structure.

Et, là nous n'avons rien.

Vous dites « ils doivent avoir des projets », c'est un peu léger pour verser 12 780.13 euros.

On fait les « pompiers de service », et à force de maintenir sous oxygène ce type d'organe politique on arrive à des cas comme le Sydétom qui a posé de réels problèmes notamment sur l'aspect financier ; parce que l'on garde les mêmes personnes avec une absence totale de projets et par contre on envoie des deniers publics.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

La notion de Pays d'Art et d'Histoire n'est pas exclusive de notre secteur. Dans d'autres secteurs géographiques, ils sont super dynamiques. Ils ont créé des catalogues avec des itinéraires en partenariat avec des hôtels, de la restauration, différents types d'hébergements sur des thématiques patrimoniales.

Cela fonctionne très bien. Ce sont plutôt des secteurs où il y a « la route des vins », mais nous avons d'autres critères ici qui pourraient très bien fonctionner.

Mais cela part à la base d'une participation autant active que juste d'apporter de l'argent.

A mon avis, ceux qui travaillent là, s'ils n'ont pas la matière des communes, cela ne peut pas fonctionner.

Aujourd'hui la perfusion oui, mais avec un objectif derrière.

Intervention de Monsieur François COMES

Vous avez entièrement raison de le souligner. Cet objectif sera revu et réappliqué dans un cadre beaucoup plus général.

Je suis d'accord, chacun était un peu replié sur soi-même. Il faut avoir une vision territoriale beaucoup plus élaborée.

Je veux bien m'engager, et si quelqu'un souhaite m'accompagner, c'est quand vous voulez.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- ☞ **D'APPROUVER** la convention du Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier pour la cotisation exceptionnelle 2022
- ☞ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention pour la cotisation exceptionnelle du Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier

Intervention de Monsieur François COMES

L'ordre du jour est épuisé. Nous allons passer aux questions diverses.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Ma question porte sur les travaux effectués et qui concerne la réfection des trottoirs et l'entretien des espaces verts sur l'avenue Léon Jean Grégory juste en face la Mairie.

Pourquoi s'être limité à seulement 10 mètres ? Est-ce qu'il n'aurait pas été préférable de monter un peu plus de mètres linéaires, en se disant que l'on pense aux piétons qui quittent le parking de la médiathèque.

Donc, partir de l'arrêt de bus et refaire le trottoir jusqu'à l'accès piétons qui va jusqu'au parking du Stabulum ?

Je pense que cela aurait été un peu plus ambitieux que de se limiter à 10 mètres.

Ce n'est pas polémique mais juste pour vous donner une autre idée pour les travaux à suivre.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Déjà pour commencer, il faut bien s'arrêter quelque part.

Nous avons fait au plus juste pour des raisons financières afin de supprimer les plus gros défauts et de rendre aux piétons un trottoir sécurisé.

Il y a encore des désordres qui commencent à se manifester au niveau des racines. Il y aura des arrachages d'arbres. Mais soyez rassurés, nous en planterons d'autres avec une technicité spécifique afin que les racines restent en profondeur.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous parlez de mise en sécurité pour les piétons, c'est bien. Par contre, vous pouvez refaire tout ce que vous voulez sur ce trottoir, si vous passez avec une poussette il y a le pilonne en plein milieu. Donc, vous êtes obligé de descendre du trottoir et là c'est dangereux.

Si vous voulez parler des racines des arbres, je vais vous parler des deux arbres plantés devant la Casa del Volo, c'est symptomatique. Vous replantez des arbres là où des arbres existants ont complètement défoncé le revêtement.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Concernant la technique de plantation des nouveaux arbres, il existe des systèmes pour limiter les racines en surface et qu'elles puissent plonger pour ne pas détruire la voirie.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Sur le tronçon dont je vous parle, vous ne pourrez pas arracher les arbres. Le revêtement au niveau de l'arrêt de bus est complètement défectueux, vous avez fait le pansement

Ensuite, tout le passage qui mène au parking du commerce, et il est important de le mettre en œuvre, sachant que vous avez un projet sur la place du Souvenir.

Globalement, est-ce que vous n'auriez pas pu y réfléchir ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je n'ai rien à ajouter.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce que je trouve dommage, c'est que vous nous dites « Nous avons fait au plus juste pour des raisons financières ». A côté de ça, on achète une bâtisse, on la démolit pour un coût de 300 000 euros.

Arrêtez d'être grossier Monsieur MARCELO, nous sommes en conseil municipal et vous représentez la population. Essayez d'être un peu à la hauteur du conseil municipal.
D'ailleurs Monsieur le Maire, insultes durant tout le conseil municipal, demain je vais déposer une main courante. Je suis poli, on se parle en tant qu'opposants politiques.
Monsieur MARCELO continue. Jusqu'au jour où je vais m'énerver et ça ne va pas le faire.
Monsieur le Maire, je vous alerte car ce n'est pas la première fois mais à tous les conseils municipaux.
Je suis poli envers vous ; je ne veux pas que l'on me traite de « connard » et que ce soit acté.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Suite à la mise en sens unique de la rue du Pont, quelle solution envisagez-vous pour le stationnement des véhicules ne pouvant plus se garer dans la rue comme auparavant ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je ne vais pas revenir sur mes propos concernant le stationnement en ville.
Les aménagements qui ont été faits au niveau de la signalétique et du sens de circulation, la population locale concernée avait été concertée. C'est pour définir un choix, à savoir « est-ce que l'on va en montant ou en descendant ? » et leur choix a été respecté.
Nous avons un retour positif des riverains.
Le stationnement sauvage, notamment dans le haut de la partie de la rue du Pont, a été éliminé.
Mais, tout n'est pas terminé, car des aménagements sont envisagés pour densifier le stationnement. On attend le retour des schémas directeurs d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales car c'est un secteur avec des travaux à réaliser.
Un diagnostic sur l'état de la végétation, notamment sur les platanes, a été fait par l'Office National des Forêts.
Si on se lance dans des travaux un peu plus lourds, au niveau du transformateur situé au-dessus de l'usine BESSE, il faudra voir avec le SYDEEL si on peut installer une cabine basse.
Tout cela sera à envisager dans un futur plus ou moins proche.

Pour revenir à la question du stationnement concernant la rue du Pont, la nécessité pour pouvoir continuer à se garer, c'est de marcher un petit peu afin d'accéder à la rue qui descend au Tech en attendant que les aménagements soient faits.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je ne comprends pas « la rue qui descend », vous parlez de laquelle ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

L'impasse du Pont

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Les voitures n'ont pas totalement disparu du Boulou. Elles vont aller se garer ailleurs et créer des problèmes dans d'autres endroits.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

J'ai prévenu que je ne pouvais pas faire de miracles.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Il y a des choses qui s'anticipent et avoir un plan global de stationnement des véhicules sur la commune, c'est important.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

J'espère que ce sera envisagé dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

La révision du Plan Local d'Urbanisme part sur 36 mois. Peut-être qu'à la fin du mandat, les conclusions ne seront pas rendues et que rien n'aura été fait.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Une chose est de ne pas faire de miracles, l'autre chose est de créer des problèmes là où ils n'y en avaient pas trop. En enlevant encore des places de stationnement, vous créez encore plus de problèmes. Déplacer les problèmes, ce n'est pas les solutionner.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

La circulation était à double sens. On avait beaucoup de plaintes des usagers, des habitants, des passants.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Est-ce que les gens ne vont pas forcer le stationnement ? Est-ce que cela ne va pas créer d'autres problèmes ?

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Avez-vous concrétisé la vente de la parcelle VOIVRAY pour le projet d'hôtellerie ?

Intervention de Monsieur François COMES

Pas encore.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est dans le budget car on avait pléthore de propositions ; ceci est noté dans le dernier compte rendu du conseil municipal.

Intervention de Monsieur François COMES

J'ai un rendez-vous avec un promoteur le 20 avril prochain.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Dans le même type d'hôtellerie ? Les mêmes capacités d'hébergement en nombre de chambres ?

Intervention de Monsieur François COMES

Il est un peu tôt pour vous donner des informations. Attendons de recevoir ledit promoteur.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

L'acquisition du bâtiment de l'Hostellerie Catalane est-elle finalisée ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

La vente a été finalisée. Le prix de l'acquisition a été de 185 000 euros.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Vous avez prévu combien pour la démolition ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

La démolition n'est pas prévue pour 2022, donc il est trop tôt pour parler de coût.

On a commencé à travailler sur la dépose des branchements d'eau potable et d'eaux usées, et cela a été commandé à VEOLIA pour un coût de 4 000 euros

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Pourriez-vous me rappeler le prix d'acquisition de l'Hostellerie Catalane ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

185 000 euros

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Le déplacement des réseaux basse tension et de la dépose des comptages et branchements a été demandé à ENEDIS, nous sommes en attente de retour.

Ce sera un coût négligeable car pour le comptage, la partie du réseau de l'avenue Général de Gaulle, nous n'avons pas déboursé un seul centime.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Je vous remercie pour ces précisions. Je crois me souvenir que vous aviez envisagé un projet d'élargissement du parking du Commerce en lieu et place de l'Hostellerie Catalane.

Si on est à 185 000 euros, avec la création des revêtements ce parking va nous revenir assez cher.

Avez-vous potentiellement étudié le nombre de places que cela pourrait créer pour le centre-ville ?

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Il faut compter la redevance à 3 000 euros la place, donc cela fait beaucoup de places de stationnement créées.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Le projet n'est pas complètement finalisé.

Il y a un point que je ne comprends pas trop, à savoir :

- on nous demande « à cor et à cri que fait-on pour le stationnement ? »

Quand nous essayons de trouver des solutions pour en créer, on dit c'est trop cher.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Si je peux me permettre, je crois que l'on était à six places de parking créées.

On va atteindre les 300 000 euros de travaux, de démolition et de places de parking. Cela fait 50 000 euros la place de parking. Ce n'est même plus du parking, c'est du luxe.

Monsieur MARCELO, vous n'êtes pas élu que « pour tchouquer la marianne ! » en français « pour toucher les indemnités » Si cela ne vous va pas, rentrez chez vous, mettez un suppositoire et au lit. Cela commence à devenir pénible car nous sommes apostrophés à tous les conseils municipaux par Monsieur MARCELO. S'il n'est pas content, il s'en va.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Effectivement, il peut y avoir dans cette démolition des places de parking, mais il y a aussi l'aménagement du centre-ville qui fait partie de l'urbanisme avec une requalification du centre afin que ce soit plus agréable pour les commerçants.

C'est un ensemble et il ne faut pas voir uniquement le coût du parking.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'était une rue marchande, c'était un des quatre ou cinq cafés de la commune. On l'achète pour le détruire au lieu d'essayer de le réhabiliter. Vous dites que c'est insalubre ; aucune mise en péril n'a été signée par la Préfecture.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je peux vous assurer que c'est vraiment dans un état déplorable et nous pouvons organiser une visite. Il y a une pièce que j'appelle « la pièce roquefort » et ce du sol au plafond. Vous passez sur le plancher du couloir qui est fait avec de l'aggloméré et vous sentez qu'il se déforme et vous avez peur de passer à travers.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

185 000 euros la maison et vous nous dites « c'est du roquefort ». C'est le prix d'une maison au Boulou et peut-être à peu près la mienne.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Vous avez vu la surface que cela représente ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Entendez ce que vous dites.

Monsieur COMES, je fais appel à vos souvenirs : à l'époque on voulait acheter un terrain sur l'avenue Jean Moulin avec Monsieur Christian OLIVE. Ce terrain était à vendre aux prix de 130 000 euros. Il avait fait le calcul en disant

« tant de places, 130 000 euros ce n'est pas possible, on dépasse 10 000 euros par place de parking, on ne l'achète pas ».

On est à 300 000 euros d'acquisition et de démolition pour six places de parking.

Aujourd'hui, vous pensez que la commune a les moyens d'aérer le centre-ville à coup de 300 000 euros.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous rappelle que cela avait été évoqué antérieurement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On était contre et on ne connaissait pas le prix.

Intervention de Monsieur François COMES

Tout cela pour une question d'embellissement et d'aération du centre-ville. Accessoirement, ce sont des stationnements en moins du centre-ville. Tous ces locaux hébergés des gens qui possédaient une voiture donc cela fera des véhicules en moins.

A partir de là, on aura une vision d'embellissement de la place du Souvenir et de la place du Commerce qui vont donner une certaine unité d'aération.

Quand vous verrez le projet, vous pourrez constater que ce n'est que du mieux.

L'Hostellerie Catalane est en péril imminent avec des effondrements à l'intérieur. Il est donc urgent de faire quelque chose.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

300 000 euros, c'est tout.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Vous aviez abordé lors d'un conseil municipal une négociation avec l'UGECAM sur une possibilité d'extension au fond du terrain qui jouxte le centre Le Vallespir.

Est-ce que ce dossier a avancé ? Si oui, quel est le projet d'avancement ?

Intervention de Monsieur François COMES

Mardi dernier il y a eu une réunion plénière liée à l'évolution du schéma de soins sur le collectif entre le Haut Vallespir et le Vallespir avec le CSL.

Nous avons parlé d'un début d'émergence, ce que l'on appelle une communauté professionnelle territoriale de santé. Les docteurs Claudine MARCEROU et Pierre VERCLYTTE avaient évoqué ce point avec une cinquantaine de praticiens, d'élus communautaires.

Il y a eu une présentation d'un projet de l'UGECAM pour refaire le bâtiment. C'est un bâtiment qui date des années 60 qui est complètement inadapté sur le transfert horizontal des malades avec des demi-niveaux qui sont totalement obsolètes.

D'ores et déjà, l'UGECAM a validé un projet d'une vingtaine de millions sur la réfection de ce bâtiment.

On ne va pas l'agrandir mais exploiter ce bâtiment pour le reconstruire sur le devant du terrain afin de laisser sur le fonds de ce terrain encore de potentielles possibilités de forage.

Cela fait partie des projets du moment, tout cela va évoluer avec des discussions à venir. Nous avons une lettre d'intention à établir à l'UGECAM pour dire « oui ».

Nous avons fait intervenir l'avis des domaines pour le prix du terrain que l'on doit leur céder pour la construction d'un terrain de 8 600 m². Pensez que le terrain fait entre trois et quatre hectares.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Comment se présenteront ces 8 600 m² ?

Intervention de Monsieur François COMES

Sur le devant et il nous faudra une servitude pour que nous puissions accéder au fond.

Nous n'en sommes qu'au début des discussions.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

L'aire des campings car sur les berges du Tech dont vous aviez parlée récemment : peut-on savoir où en sont les conclusions de l'étude lancée depuis plusieurs mois ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

L'étude est suspendue et la réalisation ne sera pas sur les berges du Tech.

On a essayé d'engager avec certains propriétaires pour avoir du foncier mais ils ne sont pas vendeurs.

Nous avons plusieurs hypothèses qui ne sont pas assez affinées pour que nous puissions vous en parler maintenant.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Le 22 Mars, « journée mondiale de l'eau » a été l'occasion dans certaines communes de sensibiliser les habitants sur cette thématique par l'organisation de conférences et d'animations diverses.

Alors que notre commune est une « ville d'eau » par nos Thermes et la Maison de l'Eau et de la Méditerranée principalement, pourquoi la municipalité ne s'est pas inscrite dans cette démarche ?

Je rappelle qu'elle est toute autre que ce que peut proposer la commune dans le cadre de la fête de l'eau estivale, qui à mon sens, est une animation plus qu'une proposition d'activités culturelles.

Intervention de Monsieur François COMES

J'ai contacté Monsieur Frédéric PERRAUD qui m'a confirmé qu'il n'avait pas été contacté pour cette journée mondiale de l'eau.

Il y a eu d'autres manifestations à la Maison de l'Eau et de la Méditerranée, notamment l'Université de Perpignan qui est venu faire plusieurs conférences pour la diversification environnementale, un partenariat pour travailler sur la thématique de l'eau.

Monsieur Frédéric PERRAUD m'a dit que pour l'année prochaine nous participerons à cette journée de l'eau.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous nous dites que la Maison de l'Eau et de la Méditerranée n'a pas été contacté pour cette journée. J'ai envie de vous dire que c'est à nous d'impulser quelque chose pour cet établissement ; ce n'est pas attendre que les gens viennent nous solliciter. On a « raté le coche », on était sur une période « tourisme » un peu creuse et cela aurait pu donner un élan sur la commune.

Je trouve vraiment dommage que les personnes qui sont à sa charge attendent que l'on vienne les contacter.

Je redis que c'est à nous élus d'impulser une dynamique sur la Maison de l'Eau et de la Méditerranée.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

On a loupé une communication qui était beaucoup plus d'envergure, car on s'inscrivait dans une communication qui était déjà existante. Cela permettait quand même de mettre un focus facilement sur la commune du Boulou.

C'est vraiment dommage.

Intervention de Monsieur François COMES

Tout cela sera revu sur 2022

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Celle-ci peut paraître un peu légère, mais j'avais promis à quelqu'un qui nous a quitté de la poser :

Certains habitants s'étonnent de l'absence de sirène d'alarme (test le 1^{er} mercredi du mois), pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

Intervention de Monsieur François COMES

Après vérification cet après-midi, vous avez pu l'entendre sonner furtivement vers 17 heures. Il s'agirait probablement d'un défaut de communication ou de transfert de signal de la Préfecture.

Nous serons attentifs à ce que la sirène d'alarme se déclenche tous les premiers mercredis du mois.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je suis ravi que suite à ma question, le nécessaire a été fait et je vous remercie.

Vous aviez annoncé à plusieurs reprises que l'installation des ateliers municipaux dans l'entrepôt dit SOCALI était envisagée au 1^{er} Mars 2022, on n'est pas « à cheval » sur les dates, mais nous sommes bientôt en Avril.

Je voudrais vous demander le taux de réservation des futurs locaux à venir, je sais que c'est quelque chose que vous suivez.

Est-ce que la cession des terrains par la commune est actée ? Quand je dis « actée, c'est signé ». Je sais que vous êtes en relation avec le promoteur.

De façon concomitante, celui de la SOCALI ? Vous m'avez répondu tout à l'heure en me disant qu'il y avait un portage financier.

Est-ce que le futur cinéma qui devait s'implanter sur la zone est toujours d'actualité ?

Intervention de Monsieur François COMES

Le taux de réservation actuel m'a été annoncé sans publicité car la cession des terrains avec les locaux représente 40% de remplissage.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Les 40%, nous avait été annoncé au tout début du projet ?

Intervention de Monsieur François COMES

Cela n'a pas évolué car il n'y a pas de publicité. Il ne peut pas faire de publicité tant qu'il n'a pas la propriété des terrains.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vais plus loin dans ce que je dis, à savoir qu'il n'y a pas plus de garanties qu'au lancement.

Intervention de Monsieur François COMES

Tout sera acté lors du prochain conseil municipal qui se tiendra le 12 Avril prochain.

Concernant l'installation du futur cinéma, j'ai eu un retour de Monsieur Jacques FONT qui a validé les trois salles de cinéma sur le Distriport avec un portage PRESTIGE IMMO sur la partie construction et le remplissage par la société MOVIDA.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

J'avais relevé lors du conseil municipal du 14 Décembre que vous aviez évoqué « je rappelle que le compromis que nous allons signer avec SOCALI sera soumis sous conditions suspensives de vente du terrain qui interviendra le premier trimestre 2022, date à laquelle les ateliers municipaux devaient déménager »

Vous aviez déjà, quand même, une idée de l'intervention de la SPL ARAC OCCITANIE à ce moment-là.

Comme vous l'évoquiez, tout bon notaire sait faire une condition suspensive, et si cela ne s'est pas fait lors du premier trimestre, tant pis cela ne se fera pas. C'est ce qui a été enregistré lors du conseil municipal du 14 Décembre.

Je suis inquiète car le premier trimestre passe. Si nous n'avons pas plus d'avancements sur les réservations ; on achète un bâtiment sous conditions suspensives d'avoir vendu le Distriport. « On vend un peu la peau de l'ours avant de l'avoir tuée ».

Je continue à être inquiète. A quelle date vont déménager les ateliers municipaux ?

Pour tout le calendrier prévu, j'aimerais avoir les dates.

Intervention de Monsieur François COMES

Le 12 Avril prochain vous aurez le résultat sur l'ensemble des questions concernant la vente des terrains.

Le financement de PRESTIGE IMMO est déjà acté, car ils ont déjà le retour.

Le permis d'aménager est déjà déposé en Mairie.

Les choses avancent.

Pour SOCALI, le portage par l'ARAC facilitera bien les choses.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

L'achat de SOCALI n'a pas du tout été conditionné par la vente des terrains du Distriport ?

Intervention de Monsieur François COMES

Ce n'est plus forcément nécessaire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La grosse différence par rapport au départ de l'opération, c'est que vous nous avez dit « on va auto financer l'acquisition de la SOCALI par la cession des terrains ».

Ensuite vous nous avez dit « non, la cession des terrains ne porte que sur une somme estimée de 500 000 euros plus 500 000 euros de boni de liquidation du Syndicat Mixte »

Vous me dites si j'ai tort ; cela veut dire qu'il resterait 1 000 000 d'euros à financer. Là, vous allez faire un portage financier sur ce qui va vous manquer, soit 1 900 000 euros moins 500 000 euros de vente de terrains, reste 1 400 000 euros. On va payer la SOCALI par un portage qui est un emprunt à taux préférentiel, mais qui reste un emprunt.

Intervention de Monsieur François COMES

Totalement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc 1 300 000 euros d'emprunt prévu sur le budget et un portage financier de 1 400 000 euros.

Vous dites non, Monsieur TEILLET, expliquez-moi.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

On achetait SOCALI car PRESTIGE IMMO reprenait le Distriport. Que dans le projet du Distriport, il n'était pas intégré le maintien des ateliers, que les ateliers municipaux devaient déménager quelque part, à condition que les terrains soient vendus, et on achetait SOCALI par opportunité.

Finalement, on élimine tout ce qui est à l'occasion et à l'origine de l'achat de SOCALI pour acheter SOCALI qui de toute façon s'achète indépendamment de tout ce qui va pouvoir être fait sur le Distriport.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Les finances de la commune !!!

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

2 000 000 d'euros pour quelque chose qui n'est pas nécessaire puisqu'à aujourd'hui on n'a pas, in fine la suite de ce qui se passe au Distriport.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous rappelle que tout cela est revu le 12 Avril prochain.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Mais 300 000 euros de l'Hostellerie Catalane sans compter les aménagements, la même chose pour avoir une place sans compter les aménagements, 2 000 000 d'euros SOCALI sans compter qu'il va falloir aménager.

Cela commence à faire beaucoup

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Vous nous confirmez qu'il n'y aura pas d'aménagements, que le groupe FONT n'a pas mis de grandes surfaces alimentaires.

Je vous rappelle qu'il y a quelques années, quand le groupe FONT voulait s'installer, ils avaient mis comme conditions indispensables la création d'une grande surface.

Intervention de Monsieur François COMES

Ce n'est pas prévu.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

A cette heure-ci, cela veut dire quoi ?

Intervention de Monsieur François COMES

Ce n'est pas prévu, tout court.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc, il n'est pas prévu non plus par le groupe FONT de demander un financement, via la loi SUEUR ?

On posera les mêmes questions lors du conseil municipal du 12 Avril prochain.

Vous aviez annoncé lors du conseil municipal du 30 Novembre 2021 que le Département allait avancer le début des études de la construction du collège en fin d'année de sorte qu'elles démarrent en 2022.

Nous n'avons pas trouvé de délibération, qu'en est-il ?

Si comme vous nous l'aviez indiqué cet avancement a été acté, pouvez-vous nous détailler la nouvelle autorisation de programme et son calendrier ?

Intervention de Monsieur François COMES

Jeudi dernier, nous avons reçu une dizaine de personnes du Département, dont Madame Marie-Pierre SADOURNY, la responsable des collèges, la responsable du foncier du Département, le responsable des collèges. Tout a été évoqué concernant les terrains qui appartiennent à la commune, au Département car pour construire il faut qu'il soit propriétaire du terrain.

Cette cession, je le rappelle, a été validée par un courrier au Département par Monsieur Christian OLIVE il y a quelques années et on repart sur cette idée-là.

Et commencer à penser rapidement aux accès dudit collège. Nous avons l'entreprise BOULANGER qui veut faire une extension à proximité de cet accès potentiel par le talus inférieur rive gauche de la Valmanya.

Si on doit passer par l'entrée de LECLERC, cela va être compliqué, si on passe par le lotissement cela ne pourra pas se faire ; nous n'avons pas cinquante solutions.

Nous avons évoqué l'ensemble de l'avancement du projet, et notamment parfaire rapidement une topographie des lieux afin de pouvoir travailler sur cet accès du parvis du collège.

Derrière, doit se présenter une maîtrise d'ouvrage déléguée avec la SPL PO ; dans la foulée, il y a une consultation d'architectes pour la maîtrise d'œuvre qui doit intervenir dans l'année et avec tous ces éléments, une étude d'avant-projet, d'un permis de construire, d'un dossier de consultation d'entreprise.

Nous n'aurons pas démarré avant deux/trois ans. Et, pour ne pas nous faciliter la tâche, des fouilles archéologiques vont être effectuées.

Tout cela prend du temps et vous dire que le Département nous suit.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous avez été très clair, mais je souhaite juste une précision. Les études n'ont pas été avancées à ce jour ?

En fin d'année, le calendrier devait être modifié pour attaquer les études en 2022. Je n'ose pas croire que si ce n'est pas prévu dans leur enveloppe normée, ils vont engager des études en 2022.

Rassurez-nous à ce niveau-là.

Intervention de Monsieur François COMES

Ils vont nous proposer un rétroplanning avec une convention.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Une étude est actuellement menée conjointement par les deux Communautés de Communes du Vallespir sur les besoins du territoire en matière de santé.

J'ai reçu un questionnaire où on me demandait de répondre en tant de conseiller communautaire sur les besoins et les projets qui étaient portés par la commune des élections à aujourd'hui.

Vous nous aviez indiqué en début de mandat que Monsieur Uriel BASMAN, en tant que conseiller délégué était chargé de travailler sur ce dossier médical désert, etc...

Y-a-t'il eu des changements ? La Communauté de Communes a pris le relais.

Sauf que dans le questionnaire, on me demandait les projets en cours, en instance de réflexion, en attente de maturité de la commune.

Cela fait neuf conseils municipaux que Monsieur Uriel BASMAM est absent et je suis un peu inquiet. Donc, je ne pense pas que ce dossier avance. Rassurez-nous à ce niveau-là.

Intervention de Monsieur François COMES

Monsieur Uriel BASMAN a ses charges de travail aussi.

Il a travaillé avec les autres professionnels de santé :

- Madame Emmanuelle MONZERIAN, Monsieur Alain VIGNES et le docteur Pierre VERCLYTTTE pour parler de ce programme territorial de santé que nous sommes en train de lancer, à la fois avec les communes environnantes et qui feront l'objet d'une association loi 1901 pour avoir une population à soigner qui vise si possible autour des quarante mille habitants.

Actuellement, le Haut Vallespir est autour de 10 000, le Vallespir autour de 20 000. Il reste à peu près 10 000 habitants si l'on cherche les communes directement installées autour du Boulou.

Avec une commune de 40 000 habitants, cela permet d'élargir le périmètre avec plus de personnel, plus de subventions. C'est la CPAM qui finance un peu ces projets dans un but très louable. On se rend compte que nous ne sommes pas obligés d'encombrer les urgences de Perpignan.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce n'est pas le sens de ma question. Bien sûr que je suis pour une densité supplémentaire de praticiens.

Ce que je vous demande :

- la Communauté de Communes prend le dossier en mains depuis peu. Où en est-on ? Qu'est-ce que l'on a fait en deux ans ? Est-ce que l'on apporte « des billes » ?

Madame Claudine MARCEROU est absente, mais elle a assisté à plusieurs réunions et on ne sait pas du tout comment Le Boulou se positionne.

Intervention de Monsieur François COMES

Dans un premier temps il y a eu le contrat local de santé qui a été traité entre le Haut Vallespir et le Vallespir et ce n'est pas la Communauté de Communes.

Une personne a été embauchée pour travailler à l'échelle communautaire à Amélie sur la communication interne.

Tout le reste sera traité dans les mois à venir et vous serez informés lors des prochains conseils municipaux.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire que la commune n'a pas fait grand-chose ou presque. C'est un dossier que l'on devait prendre en mains dès le début du mandat, vous avez insisté là-dessus.

Je me rends compte que le moteur, à force de propositions, ce sont les Communautés de Communes pilotées, je pense, par Madame Brigitte BARANOFF qui en a fait « son cheval de bataille » à Céret.

Je suis déçu de voir que nous n'apportons pas « de billes » et que nous n'avons pas avancés sur le dossier.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vais ajouter un point qui a été traité mardi dernier et Madame Claudine MARCEROU aurait pu vous le dire, à savoir partir sur l'idée que l'on pourrait faire probablement un hôpital de jour à la clinique du Vallespir.

Ne dites pas que l'on ne fait rien, il y a des choses qui se mettent en place.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Où sera l'hôpital de jour ?

Intervention de Monsieur François COMES

Sur l'espace UGECAM

Intervention de Monsieur François COMES

Tout cela est en cours de gestation. Nous en reparlerons au fur et à mesure des avancées.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

L'association Handi Hand Catalan a quitté la commune.

Je cite « par manque de considération et de soutien de la municipalité (pas de réponses à leurs demandes, salle retirée plusieurs fois sans information préalable, etc...) »

Pourquoi de tels agissements envers cette association ?

N'aurait-il pas été préférable de soutenir ladite association et ainsi démontrer notre soutien à l'association handisport ?

Nous n'en avons pas beaucoup dans le secteur. Je trouve cela extrêmement dommage.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

J'aurais préféré que les dirigeants prennent un rendez-vous à la Mairie plutôt que sur les réseaux sociaux.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Moi, je ne sais pas qui ment. L'association me dit « nous avons écrit et n'avons eu aucune réponse ». J'ai les copies des courriers, peut-être qu'ils ne sont pas arrivés en Mairie. Mais il y a eu des démarches officielles.

Intervention de Monsieur Jean-Claude FAUCON

J'ai fait un petit retour en arrière, à savoir :

- en 2019, un achat de 2 000 euros pour la piscine a été fait,
- en 2020, une subvention de 2 000 euros a été attribuée par la Mairie,
- en 2021, une subvention de 1 000 euros pour cause de Covid.

Concernant la salle, deux créneaux étaient attribués, à savoir :

- le mardi et le vendredi de 20 heures à 22 heures

En ce qui concerne le créneau du vendredi, le gardien venait ouvrir la salle bien souvent sans que personne ne vienne et sans l'avertir.

Il est vrai que quelquefois le créneau du vendredi était supprimé pour cause de manifestations importantes.

Vous dites « nous n'avons pas soutenu cette association », alors que nous l'avons fait dans un souci d'équité.

Pour les demandes sans réponse, je n'ai rien vu.

Nous étions à la soirée des sponsors ; comment se fait-il qu'en Décembre lors du dernier Téléthon dont les dirigeants étaient les instigateurs, il n'y ait eu aucune réflexion ?

Plusieurs adhérents ont démissionné suite à des différends avec l'entraîneur ; un adhérent a même proposé de rencontrer la Mairie avec une réponse négative de l'association.

Combien d'adhérents restent-ils aujourd'hui ? Ils sont partis sans prévenir, leurs créneaux sont toujours disponibles et ont gardé la clé de la boîte aux lettres.

Voilà ce que je peux répondre.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je publierais votre réponse. Une discussion pourra enfin naître.

Ce que je trouve dommage, et j'insiste, c'est que soutenir le Handi Sport cela aurait nécessité un peu plus de patience et un peu plus d'effort, contrairement à ce que vous dites.

La vérité n'est pas certainement chez eux, mais pas chez vous non plus. Comme d'habitude, c'est souvent au milieu qu'il faut se situer.

Mais en tout cas, je me fais fort de publier votre réponse comme je l'ai fait pour leur message afin que ce soit clair.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Pour conclure, j'avais juste une remarque concernant la transparence. En début de conseil municipal, il y a beaucoup de décisions qui ont été actées dont on a pris connaissance et qu'il serait intéressant qu'elles puissent être évoquées notamment lors de la dernière commission d'urbanisme.

Je vous rappelle que lors du conseil municipal du 30 Novembre 2021, vous disiez « je rappelle quand même que vous assistez collectivement à des commissions préalables aux conseils municipaux et que l'on vous expose la nature des travaux et les actions que nous allons mener »

Force est de constater, et pour ne citer que la dernière commission d'urbanisme, nous avons pu voir avec Monsieur GRAU le contenu de cette commission avait pu être édulcoré tant dans le contenu et quasiment anecdotique sur le fonds.

Je voudrais savoir si c'est volontaire ou juste le reflet d'un manque cruel d'organisation et d'anticipation.

Intervention de Monsieur François COMES

J'adore ce genre de réflexion. C'est un peu se foutre du monde ; quand je dis que l'on fait des commissions qui n'existaient pas auparavant, dans les commissions techniques que nous mettons en œuvre, on vous parle de l'ensemble des projets. Pour le conseil municipal du 12 Avril prochain, il y aura des commissions.

Je n'accepte pas ce genre de dispositions car je ne peux pas croire à un moment donné.....

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Vous n'avez jamais assisté à une seule commission.

C'est de la malveillance parce que.....

Intervention de Monsieur François COMES

Ce n'est pas de la malveillance. Cela se passe comme ça avec des commissions qui sont traitées par mes adjoints, et il n'y a rien à dire là-dessus.

Rappelez-vous qu'il y a des commissions à venir avant le conseil du 12 Avril. Je vous souhaite d'être présents et vous verrez les résultats.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Mais, nous sommes présents lors de ces commissions

Intervention de Monsieur François COMES

On va s'arrêter car cela me heurte violemment.

Je vous souhaite une bonne soirée et à très bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20